

Sénégal : Deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification des critères d'évaluation — Rapport des services du FMI, annexe d'information et communiqué de presse

Dans le cadre de la deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique en faveur du Sénégal et de la demande de modification des critères d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et la demande de modification des critères d'évaluation, préparé à la suite d'entretiens avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 19 octobre 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 décembre 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information.
- Communiqué de presse sur l'achèvement de la revue.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Deuxième revue de l'Instrument de soutien à la politique économique et demande de modification des critères d'évaluation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

2 décembre 2011

Les entretiens relatifs au programme se sont déroulés à Dakar du 5 au 19 octobre 2011. L'équipe était composée de MM. Joly (chef de mission), Kireyev et Mpatswe (tous du Département Afrique), de Mme Shabunina (Département des finances publiques), de M. Jewell (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de Mme Fichera (Représentant résident) et de M. Ba (Bureau du Représentant résident). M. Sembene (Bureau de l'Administrateur) a participé aux entretiens et M. Nord (Département Afrique) aux discussions finales de politique économique. L'équipe a rencontré le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Diop, le Ministre du Budget, M. Diop, le Ministre de la Coopération Internationale et des Infrastructures, M. Wade, le Ministre de l'Énergie, M. Sar, d'autres responsables du gouvernement et de la BCEAO ainsi que des représentants des partenaires au développement.

Deuxième revue de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante : tous les objectifs quantitatifs pour la fin de juin 2011 ont été atteints et les réformes structurelles ont globalement progressé. Les objectifs des autorités et leurs intentions en matière de politique économique sont présentés dans la Lettre d'intention et dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joints. Les risques qui pèsent sur le programme sont de nature baissière en raison de la dégradation de la situation économique mondiale et des incertitudes liées aux élections.

Travail de sensibilisation. La mission a rencontré des représentants du monde des affaires, de la société civile et des médias.

Relations avec le FMI. L'ISPE a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010. La dernière consultation au titre de l'article IV a été conclue en mai 2010.

Table des matières

	Page
Résumé analytique	4
I. Performances macroéconomiques et les risques	5
II. Résultats de mise en œuvre du programme.....	5
III. Discussions de politiques économiques.....	7
A. Préserver la marge de manœuvre budgétaire	7
B. Consolider les réformes fiscales et la gestion des finances publiques et de la dette.....	9
C. Autres réformes	10
IV. Suivi du programme	11
V. Évaluation par les services du FMI.....	12
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16.....	14
2. Balance des paiements, 2008–16	15
3. Opérations financières de l'État et du FSE, 2008–16 (milliards FCFA)	16
4. Opérations financières de l'État et du FSE, 2008–16 (% du PIB).....	17
5. Situation monétaire, 2008–12	18
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003–10	19
7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010–11 (milliards FCFA) ..	20
8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010–11 (% du PIB).....	22
 Graphiques	
1. Perspective historique, 1995–2010	22
2. Évolution macroéconomique récente, 2008–12.....	23
3. Perspectives à moyen terme, 2009–16.....	24
4. Questions relatives au secteur financier.....	25
 Encadrés	
1. Réforme du secteur énergétique : mise en œuvre et perspectives	13
 Appendice I. Lettre d'intention.....	
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	29
	47

Sigles et acronymes

AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
AFSS	Afrique subsaharienne
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASTER	Système de comptabilisation des dépenses
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États d’Afrique de l’Ouest
COSEC	Conseil sénégalais des chargeurs
CPIA	Évaluation des politiques et institutions nationales
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGD	Direction générale des douanes
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DPES	Document de politique économique et sociale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FCFA	Franc CFA
FSE	Fonds spécial de soutien au secteur de l’énergie
FSIPP	Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IGF	Inspection générale des finances
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MCA	Millennium Challenge Account
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
SAR	Société africaine de raffinage
SENELEC	Société nationale d’électricité du Sénégal
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TCIR	Taux d’intérêt commercial de référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l’État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

Résumé analytique

La croissance économique a légèrement fléchi en 2011, mais elle devrait rester robuste en 2012 grâce à des facteurs internes. La prévision de 2011 a été révisée à la baisse à 4 % en raison de délestages électriques persistants jusqu'à fin septembre. En 2012, d'importants investissements en infrastructures (énergie et transports) devraient porter la croissance à 4,4 % et aider à compenser les effets d'un environnement international moins favorable. L'inflation est en recul et devrait rester modérée.

La mise en œuvre du programme est sur la bonne voie. Tous les critères d'évaluation continus et ceux fixés pour fin juin 2011 ont été respectés. À fin novembre, tous les repères structurels, à l'exception d'un seul, ont été respectés, bien qu'avec un peu de retard pour deux d'entre eux. L'audit initial de l'utilisation des fonds affectés au prolongement de l'autoroute n'a pu avoir lieu, car l'exécution du projet n'a pas encore commencé, et il est reporté à fin avril 2012.

La politique budgétaire a pour but de préserver la viabilité de la dette publique tout en permettant une augmentation des investissements en infrastructures. L'objectif de déficit budgétaire assigné à l'exercice 2011 a été abaissé pour tenir compte des retards de réalisation des investissements dans le secteur de l'énergie. Le déficit est fixé à 5,6 % du PIB pour 2012, et cet objectif sera ajusté si les investissements dans l'énergie et l'autoroute sont supérieurs ou inférieurs à ce qui est programmé. Cette flexibilité permet de réaliser les investissements prioritaires dans les infrastructures tout en continuant à gérer prudemment le reste du budget.

La vaste réforme de la fiscalité est un objectif essentiel du programme de l'année prochaine. Un nouveau code des impôts devrait entrer en vigueur avec le budget de 2013. La réforme élargira l'assiette imposable en réduisant les dépenses fiscales et, de façon plus générale, rendra le système plus efficace. Bien qu'ils approuvent ces objectifs et la nécessité d'améliorer le recouvrement des recettes, les services du FMI regrettent l'instauration hâtive de nouveaux impôts ou droits à caractère circonstanciel. Une démarche au coup par coup en matière de fiscalité pourrait rendre plus difficile l'acceptation de la réforme prévue pour l'an prochain.

Un travail de réforme soutenu est vital dans le secteur de l'énergie. Le rétablissement d'un approvisionnement en électricité en quantité suffisante et continu, fiable et moins coûteux est essentiel pour la croissance économique. En 2011, la société nationale d'électricité accuse de lourdes pertes qui exigeront des transferts budgétaires représentant 1,5 % du PIB. Au niveau actuel des prix du pétrole et en l'absence d'ajustement des tarifs, les subventions resteront élevées en 2012 et exigeront un redéploiement des dépenses publiques pour respecter l'objectif de déficit budgétaire. Les autorités ont souligné qu'une modification éventuelle des tarifs ne pourrait être envisageable qu'après les élections, mais aussi après que l'offre et la qualité du service ont été rétablies. La restructuration opérationnelle et financière de la société nationale d'électricité sera un élément important de la réforme du secteur de l'énergie en 2012.

Les risques qui pèsent sur le programme sont de nature baissière. Une dégradation de l'environnement international se répercuterait sur l'économie par la voie des échanges commerciaux et des envois de fonds des travailleurs émigrés. En outre, la proximité des élections

pourrait freiner la dynamique des réformes et placer les investisseurs face à une plus grande incertitude.

I. PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES ET LES RISQUES

1. **Les performances macroéconomiques ont été satisfaisantes en 2011 et devraient s'améliorer légèrement en 2012 malgré un contexte économique mondial plus incertain** (tableau 1, graphique 2). L'économie sénégalaise a connu un ralentissement au premier semestre de 2011 en raison de délestages électriques persistants. L'approvisionnement en électricité s'est amélioré au troisième trimestre, à la suite des mesures prises pour sécuriser les achats de combustible et augmenter les capacités; si cette tendance se maintient, la croissance économique devrait tout de même atteindre un taux de 4 % cette année. En 2012, le rétablissement de la distribution d'électricité en quantité suffisante, conjugué aux dépenses substantielles consacrées à l'énergie et au réseau routier, devrait porter la croissance à 4,4 % et compenser un environnement international moins favorable. L'inflation a augmenté au début de 2011, sous l'effet de la hausse des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers, mais cette tendance s'est inversée au second semestre. Le taux d'inflation en glissement annuel est redevenu inférieur à 3 % et devrait le rester l'année prochaine. Après un gel temporaire des prix des denrées de base en février 2011, les autorités ont décidé de répercuter intégralement les variations des prix internationaux des produits alimentaires sur les prix intérieurs et de poursuivre l'ajustement automatique des tarifs des produits pétroliers. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser à 7,8 % du PIB en 2011, contre 6,1 % en 2010, surtout en raison du niveau élevé des prix des denrées alimentaires et de l'augmentation des importations de biens d'équipement.

2. **Les risques baissiers pour la réalisation du programme se sont accentués.** Les élections présidentielles et législatives, qui auront lieu au premier semestre de 2012, pourraient entraîner des dérapages dans la mise en œuvre du programme. Les incertitudes politiques, surtout si elles subsistent au-delà des élections, pourraient être préjudiciables aux investissements privés. La dégradation de l'environnement extérieur, particulièrement en Europe, constitue aussi un risque baissier notable. Certes, le secteur financier est principalement financé à partir de ressources intérieures et il reste donc peu exposé à une évolution défavorable en Europe. Néanmoins, l'expérience de 2008 laisse penser que l'économie pourrait être touchée essentiellement par le biais des échanges commerciaux et des envois de fonds des travailleurs émigrés. Il n'y a pas jusqu'à présent de signe d'une révision à la baisse de l'aide, mais c'est un risque supplémentaire à moyen terme, compte tenu de l'assainissement budgétaire opéré par les pays donateurs traditionnels. En revanche, le redressement en cours en Côte d'Ivoire améliore les perspectives de croissance économique dans la région.

II. RÉSULTATS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. **La mise en œuvre du programme a été satisfaisante.** Les autorités ont respecté tous les critères d'évaluation quantitatifs fixés pour la fin juin 2011 et tous les objectifs indicatifs pour fin septembre 2011, à l'exception d'un seul. Dans le but de compenser les faibles résultats en matière de recettes, le nouveau comité de gestion des dépenses publiques a recommandé un

ralentissement du rythme des engagements, surtout pour les charges courantes. Cela a permis d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire avec une large marge. À fin novembre 2011, les autorités avaient observé tous les repères structurels fixés pour cette revue à l'exception d'un seul, avec toutefois un certain retard pour deux autres (tableau 1). Le repère concernant l'audit initial de l'utilisation des fonds destinés au prolongement de l'autoroute n'a pu être observé, à cause des retards dans la procédure de passation des marchés publics et ainsi que dans l'exécution des dépenses correspondantes. Les services du FMI proposent de reprogrammer cette mesure pour la troisième revue (à fin avril 2012). La proportion des marchés conclus de gré-à-gré a largement dépassé 20 % au troisième trimestre 2011 (objectif indicatif). Cela s'explique par la mise en place d'un nouveau système d'approvisionnement dans le secteur de l'électricité, les acquisitions de combustible se faisant désormais aux prix de parité importation auprès d'un des importateurs agréés, ce qui permet de réduire sensiblement les coûts. De plus, les travaux d'extension de deux centrales électriques ont été confiés au constructeur d'origine pour assurer une meilleure continuité. Hors du secteur de l'énergie, la proportion de marchés de gré-à-gré a été de l'ordre de 6 %. Le nouveau Document de politique économique et sociale (DPES-III) a été validé le 25 novembre 2011.

4. La contreperformance en matière de recettes s'explique par diverses faiblesses du système fiscal. Le manque à gagner constaté jusqu'à la fin de juin (à peu près 0,8 % du PIB) a surtout été imputable aux recettes au titre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA ainsi qu'à des retards de comptabilisation dus à des problèmes informatiques qui ont été corrigés en juillet. Le faible produit de l'impôt sur les sociétés découle des exonérations prévues par le code des investissements, mais aussi d'une baisse des bénéficiaires dans les secteurs de l'alimentation et des télécommunications en 2010. Les mauvais résultats pour la TVA sont principalement dus au niveau élevé des demandes de remboursement au début de 2011. La limitation des exonérations et la modification du système des remboursements de TVA sont deux éléments importants de la réforme fiscale envisagée par les autorités en 2012 (voir ci-dessous).

Tableau 1. Mesures structurelles: deuxième revue de l'ISPE

Mesures	Date d'application	Importance macroéconomique	État d'avancement
Régler le reliquat des dépenses extrabudgétaires et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de la gestion 2009.	30 juin 2011	Renforcer la gestion des finances publiques et finaliser la normalisation des relations financières avec le secteur privé.	Réalisé.
Finaliser la législation favorisant le développement de l'activité de crédit-bail.	30 juin 2011	Améliorer l'efficacité du secteur financier.	Réalisé.
Publier à intervalle mensuel, dans un délai de deux semaines sur un site internet spécialisé du gouvernement des informations complètes sur	31 août 2011	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures	Réalisé avec retard.

i) le fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) l'état d'avancement des projets; iii) les plans et leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte spécial.

Formuler une stratégie et un calendrier d'établissement du compte unique du Trésor.	30 septembre 2011	Renforcer la gestion des finances publiques.	Réalisé.
Mettre en place l'organigramme et les procédures relatives à l'entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés.	30 septembre 2011	Améliorer la gestion de la dette.	Réalisé avec retard. Le manuel de procédure a été achevé en novembre.
Mener un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site internet du gouvernement.	31 octobre 2011	Améliorer la transparence des investissements d'infrastructure.	Non réalisé. Reporté à fin avril 2012.

III. DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

A. Préserver la marge de manœuvre budgétaire

6. **Les objectifs budgétaires pour 2012 consistent à assurer la viabilité des finances publiques tout en permettant une hausse des investissements, en particulier dans l'énergie et le réseau routier.** Même si les préparatifs sont bien avancés, un certain nombre de projets d'investissement visant à augmenter les capacités dans le secteur de l'énergie, initialement programmés en 2011, seront probablement réalisés en 2012 (MPEF § 27). Dans ces conditions, le déficit budgétaire global va être inférieur aux prévisions en 2011 et s'établir à 6,2 % du PIB. Il devrait descendre à 5,6 % du PIB en 2012, en partant d'une projection relativement modérée pour les investissements dans l'énergie et les routes — au vu des projets déjà en cours — et de l'hypothèse que le reste du budget sera géré avec prudence. Toutefois, le programme autorise un déficit supérieur si les autorités parviennent à appliquer leurs ambitieux projets d'infrastructures plus vite que ne le prévoit le scénario de référence.

Tableau 2. Opérations financières de l'Etat et du FSE, 2010-12 (pourcentage du PIB)

	Juin 2011		2011		2012	
	Prog.	Réal.	EBS/11/76	Prog.	EBS/11/76	Prog.
Total des recettes et des dons	11.4	10.9	22.8	22.6	22.7	23.4
Recettes fiscales	9.7	8.9	19.3	19.0	19.4	20.0
Recettes du FSE	0.2	0.3	0.5	0.6	0.4	0.5
Autres	1.5	1.7	3.0	3.0	2.9	2.9
Total des dépenses et des prêts nets	14.9	13.2	29.7	28.9	28.3	28.9
Dépenses courantes	8.5	7.3	16.9	17.4	16.2	16.3
Dépenses d'investissement et prêts nets	6.4	5.9	12.8	11.4	12.1	12.6
Solde budgétaire global	-3.5	-2.3	-6.9	-6.2	-5.6	-5.6

7. La poursuite des réformes dans le secteur de l'énergie contribuera aussi à réduire le coût budgétaire élevé des subventions à l'électricité.

Le retour à un approvisionnement en électricité en quantité suffisante, fiable et moins onéreux est essentiel à la croissance. À cela s'ajoute, la charge budgétaire grandissante que constitue un secteur électrique inefficace, en sus du coût à proprement parler du plan Takkal. La SENELEC a de nouveau subi en 2011 des pertes substantielles qui exigeront de lourds transferts budgétaires. Il en résultera une subvention d'environ 1,5 % du PIB aux consommateurs d'électricité, soit un montant comparable au budget de la santé en 2011. Si les prix du pétrole restent au niveau actuel et si les tarifs de l'électricité ne changeaient pas, la subvention sera encore élevée en 2012, ce qui obligerait probablement l'État à redéployer des crédits pour respecter l'objectif de déficit. Les services du FMI ont rappelé que les subventions à l'électricité bénéficient de façon disproportionnée aux consommateurs aisés et qu'elles risquent d'évincer les dépenses en faveur des pauvres. Les autorités ont souligné qu'une modification éventuelle des tarifs ne pourrait avoir lieu qu'après les élections et le rétablissement d'une distribution régulière de l'électricité et de la qualité du service. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC serait une composante majeure des réformes du secteur de l'énergie l'an prochain.

MPEF §28

8. Pour accroître leur marge de manœuvre budgétaire en 2012, les autorités ont instauré de nouveaux impôts/droits sur les appels téléphoniques internationaux entrants et sur les ventes de ciment.

Elles estiment à 0,8 % du PIB le produit total de ces mesures qui figurent dans le volet recettes du projet de loi de finances pour 2012 et sont donc soumises à la procédure budgétaire normale. Tout en approuvant l'objectif d'amélioration du recouvrement des recettes, les services du FMI ont fait remarquer que les mesures en question seraient sans doute moins efficaces que d'autres solutions (comme l'imposition des bénéfices) et réduiraient la cohérence de la réforme générale de la fiscalité programmée en 2012¹. En outre, elles augmenteraient sans doute le coût des affaires au Sénégal, au détriment des perspectives d'emploi et de croissance.

MPEF §15

9. Les autorités ont l'intention de recourir de plus en plus au marché régional pour couvrir le déficit budgétaire.

En mai 2011, l'État a émis une euro-obligation de 500 millions de dollars à échéance de 10 ans pour financer les investissements dans les domaines de l'énergie et du réseau routier. Une partie du produit de l'opération a servi à rembourser l'euro-obligation placée en 2009, et il reste 200 millions de dollars de l'enveloppe sur les emprunts non concessionnels au titre du programme, que les autorités n'envisagent pas d'utiliser à ce stade. Les services du FMI et les autorités conviennent que, si l'opération a donné une plus grande visibilité au Sénégal sur les marchés de capitaux internationaux, elle comporte des coûts (par exemple de portage) et des risques que l'on ne doit pas sous-estimer². Les services

MPEF §12-13

¹ Les services du FMI ont fait remarquer que la taxe sur les appels entrants entraînerait probablement une baisse du total des appels et inciterait les usagers à se tourner vers d'autres moyens de communication (basés par exemple sur Internet) non assujettis à ce prélèvement.

² Le rendement à l'émission a été de 9,25 %. De plus, le coût du rachat de l'obligation précédente (y compris la sortie du swap destiné à couvrir le risque de change) est estimé à 9,5 milliards de FCFA.

du FMI apportent leur soutien à la demande formulée par les autorités de relever de 30 à 44 milliards de FCFA (0,6 % du PIB) le plafond des emprunts extérieurs comprenant un élément don d'au moins 15 %. Pour financer le budget 2012, il faudra lever beaucoup de fonds sur le marché régional ; selon les estimations, le montant brut émis devrait dépasser 500 milliards de FCFA, contre environ 350 milliards en 2011 et 300 milliards en 2010. Les services du FMI et les autorités s'accordent sur le fait que le développement du marché financier régional est opportun et très prometteur, mais conviennent aussi que le recours croissant à son financement devrait être accompagné par un renforcement des capacités de gestion de la dette.

B. Consolider les réformes fiscales et la gestion des finances publiques et de la dette

10. **Les autorités ont l'intention de procéder en 2012 à une refonte de la fiscalité** (tableau texte 3). Elles préparent une réforme ambitieuse du code des impôts avec une importante assistance technique du FMI. En 2012, elles analyseront les conséquences des changements de politique fiscale sur l'économie et les recettes publiques. Elles formuleront en outre des propositions de réforme de l'impôt sur le revenu et de la TVA (en particulier le système de remboursement des crédits) et de réduction des dépenses fiscales. Le gouvernement entend déposer le nouveau code général des impôts au parlement à la fin de septembre 2012 (nouveau repère structurel), pour qu'il puisse entrer en vigueur avec la loi de finances de 2013. La modernisation de l'administration des impôts et des douanes se poursuivra avec le concours technique du Département des finances publiques. Un nouveau centre des moyennes entreprises sera bientôt opérationnel à Dakar. Le déploiement d'un système informatisé de douanes et son intégration aux systèmes informatiques du Trésor et des services fiscaux se poursuivra. Les autorités vont aussi créer un identifiant fiscal unique pour les opérations douanières (nouveau repère structurel, 1^{er} janvier 2012).

MPEF §16-19

11. **La poursuite du renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) donnera plus d'efficacité aux dépenses.** La transposition des directives de l'UEMOA a bien avancé, et les travaux devraient s'achever d'ici la fin de 2011. La budgétisation et le contrôle de certaines charges courantes (emploi de contractuels dans l'éducation, bourses) devraient connaître des améliorations en 2012. Pour perfectionner la programmation des investissements, les autorités ont finalisé la première version des directives de préparation de projets. Mais la formulation du guide d'évaluation, qui devrait bénéficier d'une aide récemment approuvée de la Banque mondiale, ne sera pas terminée à la fin de 2011. Les services du FMI proposent de reporter ce repère structurel à fin mars 2012. Dans le but d'améliorer la gestion de trésorerie, les autorités prendront en 2012 un certain nombre de mesures permettant de franchir rapidement les étapes pour l'établissement d'un compte unique du Trésor. Pour accroître la transparence dans la gestion des ressources budgétaires, les autorités ont l'intention de soumettre régulièrement à partir de 2013— en conformité avec la réglementation en vigueur – la loi de règlement du budget de l'exercice précédent à la cour des comptes et au parlement. Elles prévoient aussi de réaliser un recensement des agences et autres organismes publics (nouveau repère structurel, fin janvier 2012). Les budgets de ces entités seront consolidés et annexé à la loi de finances de 2013. Ces mesures contribueront à une plus grande transparence et intégrité du budget ainsi qu'à un meilleur suivi des risques budgétaires.

MPEF §20-25

12. **La gestion de la dette sera encore renforcée en 2012.** Il est prévu que la nouvelle direction de la dette publique devienne opérationnelle d'ici le 15 janvier 2012 (repère structurel) et qu'une stratégie de gestion à moyen terme soit établie à fin juin 2012 au plus tard (repère structurel). Le développement des capacités à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie appropriée d'endettement devient indispensable en ce moment où l'éventail des solutions de financement s'élargit.

MPEF §14

C. Autres réformes

13. **Les autorités poursuivront la réforme du secteur de l'énergie au vu de son caractère critique sur le plan macroéconomique.** Des investissements importants sont en cours pour accroître la fourniture d'énergie et en réduire le coût. Les autorités préparent un plan de restructuration financière et opérationnelle de la SENELEC qui sera mis en œuvre à partir du début de 2012. La question des subventions à l'électricité fera l'objet, dans les prochains mois, d'un examen approfondi qui conduira d'ici la fin avril 2012 à la formulation d'un plan d'action (nouveau repère structurel).

MPEF §26-28

14. **Les réformes continueront dans d'autres domaines.** Dans le *secteur financier*, les autorités ont achevé la nouvelle loi sur le crédit-bail et préparent un cadre réglementaire applicable aux registres privés sur le crédit. Elles ont également entrepris une étude sur la supervision de la micro-finance (repère structurel, fin janvier 2012). Les progrès récents visant l'amélioration du *climat des affaires* et la gouvernance économique ont été modestes. Les autorités ont approuvé le code révisé des marchés publics, mais la modernisation du cadre juridique et opérationnel des transactions foncières et immobilières a pris du retard; les autorités ont l'intention de prendre plusieurs mesures spécifiques dans ce domaine en 2012. Les services du FMI ont souligné l'importance de ces réformes pour augmenter le potentiel de croissance économique à long terme.

MPEF §29-32

Tableau 3. Mesures structurelles: troisième et quatrième revues de l'ISPE

Mesures	§ du MPEF	Date d'application	Repère	Importance macroéconomique
Adoption d'un identifiant fiscal unique pour les opérations douanières	19	1 ^{er} janvier 2012	3 ^{ème}	Moderniser le système fiscal
Opérationnalisation de la nouvelle entité de dette	14	15 janvier 2012	3 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette publique
Finalisation d'un recensement des agences et autres organismes publics	25	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Renforcer la GFP

Finalisation de l'étude pour analyser les ressources affectées au secteur de la micro-finance et leur impact en vue de les rationaliser	30	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Renforcer le contrôle et la supervision du secteur de la micro-finance.
Préparation d'un guide d'évaluation des projets	23	31 mars 2012	3 ^{ème}	Améliorer la programmation des investissements
Réalisation d'un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publication du rapport sur le site Internet du gouvernement	4	30 avril 2012	3 ^{ème}	Donner plus de transparence aux investissements liés aux infrastructures.
Adoption d'un plan d'action concernant les subventions aux consommateurs d'électricité	28	30 avril 2012	3 ^{ème}	Réformer le secteur de l'énergie
Préparation d'une stratégie de la dette à moyen terme	14	30 juin 2012	4 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette publique
Finalisation du nouveau code des impôts et dépôt au parlement	16	30 septembre 2012	4 ^{ème}	Améliorer l'efficacité du système fiscal

IV. SUIVI DU PROGRAMME

15. **Les services du FMI proposent la révision de certains paramètres de suivi du programme, notamment pour donner plus de flexibilité au calendrier d'application des investissements prioritaires.** Le programme retiendrait un nouvel objectif de 6,2 % du PIB (contre 6,9 % précédemment) pour le déficit budgétaire global en 2011. Un ajusteur s'appliquerait à l'objectif de déficit pour tenir compte d'un éventuel dépassement (ou sous-exécution), par rapport aux niveaux programmés, des dépenses d'investissement consacrées à l'énergie et au réseau routier financées sur ressources intérieures (avec un plafond à 50 milliards de FCFA, soit 0,7 % du PIB). Le plafond sur le réajustement à la hausse du déficit budgétaire, si le montant des financements concessionnels était supérieur au niveau programmé, serait abaissé de 70 à 50 milliards de FCFA. Les critères d'évaluation applicables aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État seraient étendus à toutes les institutions publiques et collectivités locales. Le plafond de la dette extérieure non concessionnelle et non liée comprenant un élément don d'au moins 15 % serait porté de 30 à 44 milliards de FCFA et s'appliquerait de façon cumulative pendant toute la durée du programme. Le plafond des marchés publics de gré-à-gré exclurait les achats de combustibles destinés au secteur de l'électricité.

MPEF §33-34

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

16. **La mise en œuvre du programme est en bonne voie et la croissance économique devrait rester solide, mais les risques ont augmenté.** Les services du FMI saluent la gestion prudente des dépenses en 2011, ainsi que la répercussion intégrale sur les prix intérieurs des variations des cours internationaux des produits alimentaires, de même que le maintien de l'ajustement automatique des prix des produits pétroliers. Ils encouragent les autorités à continuer à résister aux pressions préélectorales sur les dépenses et les pratiques de GFP. Une politique prudente se justifie aussi au regard de la dégradation de l'environnement extérieur, surtout en Europe, qui représente un autre risque baissier.

17. **La forte augmentation des investissements publics répond à l'insuffisance manifeste des infrastructures, mais présente des risques pour la viabilité budgétaire à moyen terme.** La conception du programme budgétaire permettra aux autorités d'exécuter leurs projets d'infrastructures prioritaires — y compris le report des dépenses non exécutées en 2011 —, mais elle exige de continuer à gérer prudemment le reste du budget. À moyen terme, le déficit global devra retrouver des niveaux compatibles avec la viabilité budgétaire (c'est-à-dire moins de 4 % du PIB).

18. **Une poursuite de l'effort de réforme dans le secteur de l'énergie sera nécessaire en 2012.** Les perspectives de croissance sont tributaires du rétablissement d'un approvisionnement en énergie en quantité suffisante, fiable et moins coûteux. Les services du FMI se félicitent de la diminution sensible des délestages électriques et encouragent les autorités à assurer une exécution rapide des investissements programmés. Les pertes subies par l'entreprise publique SENELEC créent de fortes tensions budgétaires et évincent les dépenses en faveur des pauvres. Si les prix internationaux du pétrole restent à leur niveau actuel, ces pertes resteront élevées et exigeront un redéploiement des crédits budgétaires en 2012. Les services du FMI invitent les autorités à accélérer les réformes de la SENELEC et à rechercher des solutions en vue de réduire l'écart tarifaire.

19. **Les services du FMI s'associent à la démarche des autorités visant à poursuivre l'amélioration du système fiscal et de la GFP.** Une profonde réforme du code des impôts devrait rendre le système fiscal plus efficient et élargir l'assiette imposable en réduisant les dépenses fiscales. Tout en approuvant l'objectif d'une meilleure mobilisation des recettes, les services du FMI regrettent l'instauration hâtive de nouveaux impôts ou droits à caractère circonstanciel qui risque d'aggraver sensiblement les distorsions. Cette approche au coup par coup pourrait aussi compromettre la cohérence de la vaste réforme fiscale envisagée pour l'an prochain. Le recouvrement de la nouvelle taxe sur les télécommunications devra s'effectuer de façon économique et transparente. Les réformes programmées visant l'amélioration de la gestion des investissements, de la dette et de la trésorerie, et d'accroître la transparence budgétaire devraient être mise en œuvre avec vigueur.

20. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'ISPE et la modification des critères d'évaluation examinés dans le rapport.**

Encadré 1. Réforme du secteur énergétique : mise en œuvre et perspectives

Origines du plan de réformes. La forte dépendance à l'égard des produits pétroliers importés pour la production d'électricité, les retards de l'application des ajustements tarifaires et des investissements de capacités pour répondre à une demande croissante d'énergie (et dans les nouvelles technologies, le transport et la distribution), et les difficultés financières qui s'en sont suivies pour la SENELEC ont entraîné une grave crise énergétique au milieu de 2010. Pour y remédier, le gouvernement a adopté en février 2011 un plan d'urgence (Plan Takkal, voir EBS/11/76, encadré 1) qu'il a rapidement commencé à mettre en œuvre.

Un vaste plan de modernisation à moyen terme. Outre les mesures d'urgence pour 2011-12 incluses dans le programme (voir tableau), le plan de réforme du secteur vise désormais l'horizon 2016 et couvre les investissements dans la production d'énergie (y compris avec la mise en service de centrales au charbon à moyen terme) mais aussi dans beaucoup d'autres domaines. Dans sa version la plus ambitieuse, qui ferait du pays un pôle énergétique régional, les investissements représenteraient selon les autorités environ 27 % du PIB de 2011. Vu l'ampleur des besoins de financement et la marge limitée de gros emprunts additionnels, notamment à des conditions non concessionnelles, d'importantes contributions des investisseurs privés seraient nécessaires.

Besoins de financement du secteur énergétique (CFA milliards)		
	Programmés 1/	
	2011	2012
Ecarts tarifaires + recapitalizatio	124.1	40.0
Location de capacité	13.4	25.8
Autres dépenses	1.9	3.3
Investissements	35.6	129.8
dont: Production	35.6	109.8
Transport		10.0
Distribution		10.0
Total	175.1	199.0
Percent of GDP	2.6	2.7

Source: Autorités Sénégalaises et estimations des services du FMI

1/ Montants inclus dans le scénario de référence du programme.

Progrès à ce jour et perspectives pour 2012. Des mesures ont été prises pour réduire les délestages avec le déploiement de 150MW de capacité provisoire (louée) — afin de couvrir les déficits en période de pointe et de permettre la remise en état des centrales existantes — et pour assurer l'approvisionnement fiable de la SENELEC au moyen du FSE, ce qui a permis d'accumuler des réserves énergétiques et de réduire les coûts. En juillet 2011 les autorités ont approuvé une nouvelle formule de réglementation tarifaire qui intègre mieux la structure réelle des coûts de la SENELEC. La nouvelle formule a réduit de cinq à trois ans la période de revue des tarifs et a fixé à intervalles trimestriels, et non plus annuels, la période de révision des conditions tarifaires et de versement des compensations tarifaires. En conséquence, l'estimation de l'écart tarifaire pour 2011 a été sensiblement revue à la hausse en comparaison avec le dernier rapport des services du FMI (de 45 milliards FCFA à près de 100 milliards). Des travaux ont été engagés pour constituer à court terme une nouvelle capacité de production d'énergie moins coûteuse à exploiter que les unités en location, avec notamment l'expansion des centrales existantes et l'acquisition d'unités mobiles conteneurisées et de péniches. Des investissements seront en outre réalisés en 2012 pour remettre en état les unités existantes et mettre à niveau l'infrastructure de transport et de distribution.

Restructuration de la SENELEC. Outre l'investissement dans les infrastructures primordiales de production, les autorités apportent la dernière main à un plan de restructuration financière et opérationnelle de la SENELEC qu'elles entendent lancer début 2012. Ce volet de la réforme est également crucial pour accroître l'efficacité du secteur énergétique et rendre l'électricité moins coûteuse. Les déperditions d'électricité, mesurées à partir du pourcentage d'offre effectivement facturé, dépassaient 20 % ces dernières années, ce qui laisse supposer que la marge d'amélioration est considérable. Des progrès sont aussi envisageables dans le recouvrement des montants facturés et la réduction des coûts d'exploitation. La restructuration de la SENELEC permettra d'y contribuer. Sa situation financière devra en outre être redressée, y compris par une résolution des dettes entre l'entreprise publique et d'autres entités publiques.

Rep du Sénégal: Electricité livrée aux reseaux, ventes et coûts, 2006-2010					
	2006	2007	2008	2009	2010
Electricité livrée aux reseaux (Gwh)	2,192	2,306	2,403	2,490	2,618
Ventes & perte (% d'électricité livrée)					
Ventes	79	77	78	77	79
Pertes	21	23	22	23	21
Tarif de ventes et coûts (CFA/KWh vendu)					
Tarif moyen	90	101	112	115	118
Coût moyen d'exploitation	147	134	147	128	150
Coût total moyen	208	174	182	174	192
Ecart tarifaire (CFA/KWh vendu)					
Tarif moyen/coût moyen d'exploitation	-57	-33	-35	-13	-32
Tarif moyen/coût total moyen	-118	-73	-70	-59	-74

Source: Autorités Sénégalaises et estimations des services du FMI

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
				EBS/ 11/76	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage)										
Revenus et prix nationaux										
PIB à prix constants	3,2	2,2	4,2	4,5	4,0	4,4	4,8	5,1	5,4	5,5
<i>Dont</i> : PIB hors agriculture	1,4	1,2	4,3	4,5	4,0	4,5	4,8	5,1	5,4	5,6
Déflateur du PIB	6,6	-0,9	1,3	3,0	3,4	2,9	2,4	2,4	2,1	2,1
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	5,8	-1,7	1,2	3,8	3,6	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1
Fin de période	4,3	-3,4	4,3	2,7	2,7	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	23,0	0,2	9,8	17,6	3,3	7,9	6,3	5,6	6,0	8,2
Importations, f.à.b. (francs CFA)	25,8	-22,4	6,0	21,9	9,1	9,4	4,2	4,8	4,9	7,2
Exportations en volume	-14,7	34,1	6,0	7,4	10,3	4,1	5,6	5,6	5,7	6,0
Importations en volume	18,7	-2,6	4,0	6,7	5,0	8,7	3,9	4,7	4,9	5,5
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	19,7	5,9	3,0	-7,8	-5,7	0,8	0,7	0,3	0,5	0,4
Taux de change effectif nominal	3,4	0,4	-4,5
Taux de change effectif réel	4,1	-2,4	-6,2
(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début d'année, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets	6,2	6,1	8,6	9,1	7,0	13,6	10,0	9,0	7,9	7,6
Crédit intérieur	7,3	6,8	10,9	11,9	11,1	13,1	9,6	8,7	7,9	8,3
Crédit à l'État (net)	-3,5	4,2	4,0	5,2	5,3	5,3	3,2	1,9	1,3	1,2
Crédits à l'économie (croissance en pourcentage)	17,2	3,6	10,4	10,3	8,9	12,4	10,4	11,0	10,8	11,5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations financières de l'État										
Recettes	19,4	18,6	19,4	20,4	20,2	21,1	21,1	21,1	21,1	20,9
Dons	2,3	3,0	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1
Dépenses totales et prêts nets	26,5	26,7	27,2	29,7	28,9	28,9	28,0	27,7	27,3	26,8
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global										
Sur base ordonnancements, dons non compris	-6,9	-7,9	-7,8	-9,3	-8,6	-7,8	-7,0	-6,6	-6,2	-5,9
Sur base ordonnancements, dons compris	-4,6	-4,8	-5,2	-6,9	-6,2	-5,6	-4,7	-4,4	-3,9	-3,8
Solde budgétaire primaire 1/	-3,9	-4,1	-4,3	-5,7	-5,1	-4,2	-3,3	-3,0	-2,6	-2,4
Investissement intérieur brut	34,1	29,8	31,4	31,0	30,7	32,6	32,5	32,6	32,9	32,9
Administrations publiques	10,0	10,1	11,6	12,0	10,9	12,8	12,4	12,2	12,2	11,8
Hors administrations publiques	24,1	19,7	19,8	19,0	19,8	19,8	20,1	20,4	20,7	21,1
Épargne intérieure brute	7,6	12,9	15,0	12,9	13,0	14,3	15,0	15,7	16,7	17,2
Administrations publiques	5,8	5,8	7,3	6,3	5,9	8,6	9,1	9,2	9,7	9,4
Hors administrations publiques	1,8	7,1	7,6	6,5	7,1	5,7	5,9	6,5	7,0	7,8
Épargne nationale brute	20,0	23,1	25,3	22,7	22,8	23,3	23,6	24,1	24,7	25,2
Solde extérieur courant										
Transferts officiels courants compris	-14,2	-6,7	-6,1	-8,2	-7,9	-9,2	-8,8	-8,6	-8,2	-7,7
Transfert d'officiels courants non compris	-15,2	-7,5	-6,8	-9,2	-8,8	-10,1	-9,7	-9,4	-9,0	-8,5
Dettes										
Dettes intérieures de l'administration centrale	5,3	7,6	8,4	10,3	10,9	11,6	12,4	12,5	12,4	12,3
Dettes publiques extérieures (nominale)	19,7	27,0	27,5	30,8	27,8	28,9	29,5	30,8	31,8	32,6
Service de la dette publique extérieure										
En pourcentage des exportations	4,3	5,0	5,8	10,6	12,5	7,3	7,1	6,0	6,8	6,6
En pourcentage des recettes publiques	5,9	6,5	7,4	13,5	14,7	8,1	7,7	6,3	7,0	6,8
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	5 950	6 023	6 360	6 839	6 837	7 346	7 879	8 475	9 120	9 830

Sources : autorités sénégalaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Total des recettes et des dons moins total des dépenses et des prêts nets, dépenses d'intérêts non comprises.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2008–16

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
				EBS/ 11/76	Proj.			Proj.		
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)										
Transactions courantes	-844	-403	-388	-564	-538	-679	-696	-725	-747	-755
Balance des biens	-1 523	-958	-978	-1 192	-1 130	-1 254	-1 280	-1 331	-1 382	-1 467
Exportations, f.à.b.	988	990	1 087	1 231	1 122	1 211	1 288	1 360	1 442	1 559
Importations, f.à.b.	-2 510	-1 948	-2 065	-2 423	-2 252	-2 465	-2 568	-2 691	-2 824	-3 026
Services et revenus (net)	-76	-141	-125	-131	-155	-175	-181	-180	-187	-174
Crédits	709	563	601	654	615	627	639	655	674	719
Débits	-784	-704	-726	-785	-770	-802	-820	-836	-861	-893
Dont : intérêts sur la dette publique	-17	-27	-34	-51	-50	-62	-60	-54	-60	-67
Transferts courants sans contrepartie (net)	754	695	715	759	747	750	766	786	822	885
Privés (net)	722	672	696	719	708	713	723	739	770	830
Publics (net)	33	23	19	40	39	37	42	47	52	55
Dont : dons budgétaires	38	46	22	37	37	32	34	37	40	42
Compte de capital et d'opérations financières	738	554	500	698	654	691	710	793	791	805
Compte de capital	111	146	151	154	156	226	237	239	182	177
Transfert en capital privé	8	8	10	9	11	12	13	14	15	16
Dons-projets	101	136	140	125	125	134	144	155	167	162
Annulations de dettes et autres transferts 1/	2	2	0	20	20	80	80	70	0	0
Compte d'opérations financières	627	408	349	544	499	465	473	554	608	627
Investissements directs	122	119	127	135	129	122	127	134	141	152
Investissements de portefeuille	21	8	33	60	63	54	54	50	46	49
Autres investissements	485	281	189	349	307	289	291	371	421	426
Secteur public (net)	208	305	136	343	259	197	174	257	268	281
Dont : décaissements	264	343	190	503	434	290	268	326	342	354
prêts-programmes	70	55	30	38	38	25	27	29	31	33
prêts-projets	192	107	160	189	172	221	241	255	266	271
autres	2	181	0	275	224	44	0	42	46	49
Dont : allocation de DTS	0	95	0	0	0	0	0	0	0	0
amortissements	-44	-50	-53	-160	-175	-92	-94	-69	-75	-73
Secteur privé (net)	279	-24	53	6	48	91	117	114	153	145
Erreurs et omissions	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-105	151	112	133	116	12	14	68	44	49
Financement	105	-151	-112	-133	-116	-12	-14	-68	-44	-49
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-8	-147	-10	-168	-131	-28	-31	-86	-62	-69
Utilisation nette des ressources du FMI	-17	-47	-24	-2	2	3	3	9	18	19
Achats/décaissements	-17	-47	-24	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	0	0	0	-2	2	3	3	9	18	19
Autres	9	-100	14	-167	-133	-30	-33	-95	-81	-88
Banques créatrices de monnaie	98	-24	-120	18	-2	-2	-1	0	0	1
Financement exceptionnel (allègement de dette)	16	20	19	17	17	18	18	18	18	19
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Solde des transactions courantes										
Transferts officiels courants compris (% du PIB)	-14,2	-6,7	-6,1	-8,2	-7,9	-9,2	-8,8	-8,6	-8,2	-7,7
Transferts officiels courants non compris (% du PIB)	-15,2	-7,5	-6,8	-9,2	-8,8	-10,1	-9,7	-9,4	-9,0	-8,5
Réserves officielles brutes (imputées, milliards de dollars)	1,5	2,1	2,0	2,4	2,5	2,5	2,5	2,7	2,8	2,9
(% de la masse monétaire au sens large)	37,1	43,2	39,7	40,3	39,7	35,6	32,9	31,7	30,3	29,2
Réserves officielles brutes UEMOA (milliard de dollars)	10,5	13,9	12,9
(% de la masse monétaire au sens large)	48,8	58,4	51,8
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	5,6	7,1	6,7
Produit intérieur brut	5 950	6 023	6 360	6 839	6 837	7 346	7 879	8 475	9 120	9 830

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les dons au titre du Millennium Challenge Account (MCA) pour la période 2011–15.

Tableau 3. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE, 2008–16

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
				EBS/ 11/76	Prog.	Prog.		Proj.		
(Billions of CFA francs, unless otherwise indicated)										
Total des recettes et des dons	1 293	1 305	1 398	1 558	1 545	1 717	1 838	1 978	2 130	2 262
Recettes	1 153	1 123	1 237	1 396	1 383	1 551	1 660	1 786	1 924	2 058
Recettes fiscales	1 088	1 086	1 195	1 318	1 299	1 467	1 573	1 695	1 829	1 994
Impôt sur le revenu	273	288	339	365	356	379	410	451	495	536
Taxes sur les biens et services	616	615	693	753	728	851	912	978	1 051	1 153
Taxes sur les produits pétroliers	199	182	162	200	216	237	250	266	283	305
Recettes non fiscales	65	37	42	45	45	48	52	56	60	64
FSE 1/				33	39	35	35	35	35	0
Dons	140	182	162	162	162	166	178	192	206	204
Budgétaires	38	46	22	37	37	32	34	37	40	42
Projets de développement budgétisés	101	136	140	125	125	134	144	155	167	162
Total des dépenses et des prêts nets 1/	1 579	1 607	1 729	2 032	1 973	2 125	2 209	2 348	2 490	2 639
Dépenses courantes	979	997	995	1 159	1 191	1 197	1 234	1 313	1 379	1 478
Traitements et salaires 2/	348	364	392	416	416	448	473	508	547	590
Intérêts exigibles	39	45	60	85	84	105	114	118	130	143
Dont : dette extérieure	24	23	38	51	50	62	60	54	60	67
Autres dépenses courantes	593	587	543	658	691	644	647	687	702	746
Transfert des subventions	333	286	240	283	331	249	250	266	254	271
Dont : SAR et subvention au butane	69	33	0	15	15	4	0	0	0	0
Dont : SENELEC/énergie	30	30	0	76	124	40	30	30	0	0
Dont : subventions alimentaires	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	239	292	290	363	348	383	385	409	436	462
Dépenses courantes initiatives PPTE et IADM	21	9	12	12	12	12	12	12	12	12
Dépenses d'investissement	595	607	736	823	747	937	975	1 036	1 111	1 161
Financées sur ress. intérieures et non concessionnelles	314	369	437	520	466	557	601	639	692	743
Financées par initiatives PPTE et IADM	63	60	47	49	49	48	47	48	50	52
Non financées par initiatives PPTE/IADM	251	309	390	471	417	509	554	591	642	691
Financées sur ress. extérieures (concessionnelles)	281	237	299	303	281	380	374	397	419	418
Prêts nets	5	3	-2	51	35	-9	0	0	0	0
Dont : rétrocessions de prêts	12	6	1	54	38	11	12	13	14	15
Solde des principales entités du secteur public 3/	13	9	-3	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-235	-247	-270	-393	-348	-308	-261	-257	-233	-238
Solde budgétaire global (dons non compris)	-413	-474	-495	-636	-590	-574	-549	-562	-566	-581
Solde budgétaire global (dons compris)	-273	-292	-334	-474	-427	-408	-371	-370	-360	-377
Financement	273	292	334	474	427	408	371	370	360	377
Financement extérieur	225	224	173	341	329	256	267	300	308	322
Tirages	262	163	190	227	210	246	268	283	297	304
Prêts-programmes	70	55	30	38	38	25	27	29	31	33
Prêts-projets	192	107	160	189	172	221	241	255	266	271
Prêts non concessionnels	0	88	0	206	224	44	39	42	46	49
Amortissement exigible	-44	-50	-53	-160	-175	-92	-94	-69	-75	-73
Bons du Trésor et obligations émis dans l'UEMOA (net)	-9	4	18	50	52	41	35	25	22	23
Allègement de dette et aide via initiative PPTE	16	20	19	17	17	18	18	18	18	19
Financement intérieur	124	157	172	138	103	152	104	70	52	54
Système bancaire 4/	-46	116	172	133	98	152	104	70	52	54
Dont : bons du Trésor et obligations (net)	-14	52	83	149	157	122	105	76	67	70
Financement non bancaire	169	41	0	5	5	0	0	0	0	0
Apurement des arriérés de paiement	-84	-95	-13	-5	-5	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	9	6	1	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Instances de paiement (définition du programme)	66	45	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres publics	131	147	292	351	358	496
Dépenses prioritaires (pourcentage du total des dépenses) 5/	33	36	37	35	35	0
Produit intérieur brut	5 950	6 023	6 360	6 839	6 837	7 346	7 879	8 475	9 120	9 830

Sources : autorités sénégalaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2011, les données portent aussi sur les opérations du FSE.

2/ Hors traitements et salaires liés à des projets, qui sont inclus dans les dépenses en capital, et salaires des travailleurs contractuels des organismes autonomes et des secteurs de la santé et de l'éducation, qui sont inclus dans les transferts et subventions.

3/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (par exemple hôpitaux et universités) et FNR.

4/ Y compris le prêt de la BCEAO en francs CFA sur 10 ans en 2009, égal à l'allocation générale de DTS.

5/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au dispositif de protection sociale, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau dans les zones rurales.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE, 2008–16

	2008	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016
				EBS/ 11/76	Prog.	Prog.		Proj.		
	(Pourcentage du PIB)									
Total des recettes et des dons	21,7	21,7	22,0	22,8	22,6	23,4	23,3	23,3	23,4	23,0
Recettes	19,4	18,6	19,4	20,4	20,2	21,1	21,1	21,1	21,1	20,9
Recettes fiscales	18,3	18,0	18,8	19,3	19,0	20,0	20,0	20,0	20,1	20,3
Impôt sur le revenu	4,6	4,8	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,3	5,4	5,5
Taxes sur les biens et services	10,3	10,2	10,9	11,0	10,6	11,6	11,6	11,5	11,5	11,7
Taxes sur les produits pétroliers	3,3	3,0	2,6	2,9	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Recettes non fiscales	1,1	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
FSE				0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,0
Dons	2,3	3,0	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1
Total des dépenses et des prêts nets	26,5	26,7	27,2	29,7	28,9	28,9	28,0	27,7	27,3	26,8
Dépenses courantes	16,5	16,6	15,6	16,9	17,4	16,3	15,7	15,5	15,1	15,0
Traitements et salaires	5,8	6,0	6,2	6,1	6,1	6,1	6,0	6,0	6,0	6,0
Paiements d'intérêts	0,6	0,8	0,9	1,2	1,2	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Autres dépenses courantes	10,0	9,7	8,5	9,6	10,1	8,8	8,2	8,1	7,7	7,6
Dont : biens et services	4,0	4,9	4,6	5,3	5,1	5,2	4,9	4,8	4,8	4,7
Dont : transfert des subventions	5,6	4,7	3,8	4,1	4,8	3,4	3,2	3,1	2,8	2,8
Dont : subventions énergétiques et alimentaires	2,4	1,0	0,0	1,3	2,0	0,6	0,4	0,4	0,0	0,0
Dépenses courantes initiatives PPTE et IADM	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses d'investissement	10,0	10,1	11,6	12,0	10,9	12,8	12,4	12,2	12,2	11,8
Financées sur ress. intérieures et non concessionnelles	5,3	6,1	6,9	7,6	6,8	7,6	7,6	7,5	7,6	7,6
Financées sur ress. extérieures (concessionnelles)	4,7	3,9	4,7	4,4	4,1	5,2	4,7	4,7	4,6	4,3
Prêts nets	0,1	0,1	0,0	0,7	0,5	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des principales entités du secteur public 2/	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire	-3,9	-4,1	-4,3	-5,7	-5,1	-4,2	-3,3	-3,0	-2,6	-2,4
Solde budgétaire global										
Sur base ordonnancements, dons non compris	-6,9	-7,9	-7,8	-9,3	-8,6	-7,8	-7,0	-6,6	-6,2	-5,9
Sur base ordonnancements, dons compris	-4,6	-4,8	-5,2	-6,9	-6,2	-5,6	-4,7	-4,4	-3,9	-3,8
Financement	4,6	4,8	5,2	6,9	6,2	5,6	4,7	4,4	3,9	3,8
Financement extérieur	3,8	3,7	2,7	5,0	4,8	3,5	3,4	3,5	3,4	3,3
Financement intérieur	2,1	2,6	2,7	2,0	1,5	2,1	1,3	0,8	0,6	0,6
Apurement des arriérés de paiement	-1,4	-1,6	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poste pour mémoire :	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Dépenses prioritaires 3/	8,8	9,5	10,0	9,3	9,0	-
Traitements et salaires (pourcentage des recettes)	30,2	32,4	31,7	29,8	30,1	28,9	28,5	28,5	28,4	28,7

Sources : autorités sénégalaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2011, les données portent aussi sur les opérations du FSE.

2/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (par exemple hôpitaux et universités) et FNR.

3/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au dispositif de protection sociale, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau dans les zones rurales.

Tableau 5. Sénégal : situation monétaire, 2008–12

	2008	2009	2010	2011		2012
				EBS/ 11/76	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	762	859	988	1 139	1 121	1 150
Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	653	725	735	903	866	893
Banques commerciales	109	133	253	236	256	257
Avoirs intérieurs nets	1 245	1 367	1 558	1 784	1 735	2 124
Crédit intérieur net	1 467	1 604	1 847	2 149	2 129	2 504
Crédit net à l'État	28	112	200	340	335	488
Banque centrale	-14	119	202	193	121	169
Banques commerciales	33	-9	0	143	217	320
Autres établissements	9	2	-2	4	-2	-2
Crédit à l'économie	1 440	1 492	1 647	1 810	1 794	2 017
Autres postes (net)	-223	-236	-289	-365	-394	-380
Masse monétaire au sens large (M2)	2 007	2 226	2 540	2 923	2 856	3 274
Circulation fiduciaire hors banques	474	495	561	598	598	588
Total des dépôts	1 532	1 731	1 979	2 325	2 259	2 686
Dépôts à vue	779	864	988	1 224	1 127	1 341
Dépôts à terme	754	867	991	1 100	1 131	1 345
	(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-4,5	4,8	5,8	5,9	5,3	1,0
BCEAO	0,4	3,6	0,4	6,6	5,2	1,0
Banques commerciales	-5,0	1,2	5,4	-0,7	0,1	0,0
Avoirs intérieurs nets	6,2	6,1	8,6	9,1	7,0	13,6
Crédit net à l'État	-3,5	4,2	4,0	5,2	5,3	5,3
Crédit à l'économie	10,7	2,6	7,0	6,6	5,8	7,8
Autres postes (net)	-1,0	-0,7	-2,4	-2,7	-4,1	0,5
Masse monétaire au sens large (M2)	1,7	10,9	14,1	15,1	12,4	14,6
<i>Postes pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)					
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2; fin de période)	3,0	2,7	2,5	2,3	2,4	2,2
Croissance du PIB nominal (pourcentage)	10,0	1,2	5,6	7,5	7,5	7,4
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	17,2	3,6	10,4	10,3	8,9	12,4
Crédit à l'économie/PIB (pourcentage)	24,2	24,8	25,9	26,5	26,2	27,5
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel; milliards FCFA)	-68,3	83,7	88,5	133,1	135,3	152,1
Taux de refinancement banque centrale (fdp/plus récent; %)	4,75	4,25	4,25	4,25	4,25	-

Sources : autorités sénégalaises; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003–10
(Pourcentage, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Ratio de fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	11,7	11,5	10,8	12,9	13,5	13,8	16,3	18,0
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques	12,1	11,9	11,1	13,1	13,6	13,9	16,5	18,2
Fonds propres/total des actifs	7,8	7,7	7,6	8,3	8,3	9,1	9,3	10,0
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	59,6	57,1	64,0	63,8	58,8	62,8	59,5	57,5
Concentration : prêts aux cinq plus grands emprunteurs/fonds propres	141,0	131,4	179,9	103,7	88,5	100,9	71,7	70,6
Répartition sectorielle des prêts								
Industrie	41,1	33,6	35,5	28,9	25,1	19,5	27,5	21,0
Commerce de détail et de gros	19,9	19,3	17,0	18,9	14,4	18,5	24,5	18,9
Services, transports et communications	17,2	27,4	28,0	30,0	29,6	31,1	34,1	34,5
Créances improductives (CI) brutes/total des prêts	13,3	12,6	11,9	16,8	18,6	17,4	18,7	20,2
<i>Dont : hors ICS</i>	12,7	14,2	15,8	15,8
Provisions/CI	75,3	75,7	75,4	52,0	53,8	51,5	53,1	54,9
<i>Dont : hors ICS</i>	74,6	65,7	64,7	65,3
CI moins provisions/total des prêts	3,3	3,4	3,2	8,8	8,6	9,3	9,7	9,1
<i>Dont : hors ICS</i>	3,6	5,4	6,2	6,1
CI moins provisions/fonds propres	27,8	25,1	27,2	67,9	60,7	63,9	62,3	52,3
<i>Dont : hors ICS</i>	23,8	35,3	38,4	41,5
Bénéfices et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	1,8	2,0	2,0	2,2	2,3	2,8	3,4	2,2
Taux d'intérêt moyen des prêts	8,7	11,7	11,8	11,3	11,6	13,9	15,4	15,4
Marge financière moyenne	6,7	9,7	9,8	9,2	9,3	11,1	12,0	13,2
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1,8	1,8	1,6	1,6	1,6	1,4	1,3	1,5
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	22,1	17,6	15,8	14,6	15,3	13,0	16,0	15,4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	48,9	48,7	47,9	49,4	50,7	51,3	60,3	56,7
Traitements et salaires/revenu bancaire net	21,8	21,5	21,2	21,7	22,2	21,1	23,0	24,8
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	31,7	38,3
Actifs liquides/total des dépôts	49,8	51,2
Total des dépôts/total des passifs	82,0	79,6	78,3	75,8	73,6	70,3	74,9	74,9

Source : BCEAO.

Tableau 7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010-11 1/
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2010			31 mars 2011			30 juin 2011			30 septembre 2011			31 décembre 2011
	Prog.	Effect.	État	Prog.	Effect.	État	Prog.	Effect.	État	Prog.	Prél.	État pré.	Rev. prog.
Critères d'évaluation													
Plancher pour le solde budgétaire de base 2/	-119	-133	non tenu	-24	-36	non tenu
Plancher pour le solde budgétaire global 3/	-237	-155	tenu	-355	-318	tenu	-427
Plafond pour les nouvelles dettes non concessionnelles contractées ou garanties par l'État (en millions de dollars EU) 4/	0	0	tenu	500	0	tenu	500	300	tenu	500	300	tenu	500
Plafond pour les dépenses en dehors des procédures normales et simplifiées 4/	0	0	tenu	0	0	tenu	0	0	tenu	0	0	tenu	0
Plafond pour les arriérés de paiement extérieurs de l'État (stock) 4/	0	0	tenu	0	0	tenu	0	0	tenu	0	0	tenu	0
Plafond pour les instances de paiement	50	48	tenu	50	24	tenu	50	45	tenu	50	40	tenu	50
Plafond des emprunts non concessionnels avec un élément donc minimal de 15 % 4/	0	0	tenu	30	0	tenu	# 30	0	tenu	30	0	tenu	44
Objectifs indicatifs													
Plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats publics signés par un même soumissionnaire (pourcentage)	20	6	tenu	20	6	tenu	20	6	tenu	20	47	non tenu	20
Plancher pour les dépenses sociales (pourcentage du total des dépenses)	35	41	tenu	35	41	tenu	35
Relèvement maximal du plafond du déficit global pour :													
Dons reçus inférieurs aux projections du programme	15	15	15
Prêts concessionnels supérieurs aux projections du programme	70	70	50
Investissements dans le secteur de l'énergie et l'autoroute supérieurs aux projections du programme	50
Postes pour mémoire :													
Dons prévus par le programme	19	35	...	28	37	...	37
Prêts concessionnels	114	88	...	170	210
Investissements dans le secteur de l'énergie et l'autoroute 5/	66

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2011, sauf pour les critères d'évaluation suivis de façon continue. Voir les définitions dans le protocole d'accord technique. Les objectifs indicatifs figurent en italique.

2/ Cumulé depuis le début de l'année.

3/ Le plafond fixé pour le déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition qui figure dans le protocole d'accord technique.

4/ Suivi de façon continue.

5/ Investissements dans l'autoroute plus investissements prévus par le plan Takkal financés sur ressources intérieures et ressources extérieures concessionnelles.

Tableau 8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12 1/
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2011	31 mars 2012	30 juin 2012	30 septembre 2012	31 décembre 2012
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation					
Plancher pour le solde budgétaire global 2/ 3/	-427	-102	-204	-306	-408
Plafond pour les nouvelles dettes non concessionnelles contractées ou garanties par l'État (en millions de dollars EU) 4/	500	500	500	500	500
Plafond pour les dépenses en dehors des procédures normales et simplifiées 4/	0	0	0	0	0
Plafond pour les arriérés de paiement extérieurs de l'État (stock) 4/	0	0	0	0	0
Plafond pour les instances de paiement	50	50	50	50	50
Plafond des emprunts non concessionnels avec un élément donc minimal de 15 % 4/	44	44	44	44	44
Objectifs indicatifs					
Plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats publics signés par un même soumissionnaire (pourcentage)	20	20	20	20	20
Plancher pour les dépenses sociales (pourcentage du total des dépenses)	35	...	35	...	35
Relèvement maximal du plafond du déficit global pour :					
Dons reçus inférieurs aux projections du programme	15	15	15	15	15
Prêts concessionnels supérieurs aux projections du programme	50	50	50	50	50
Investissements dans le secteur de l'énergie et l'autoroute supérieurs aux projections du programme	50	50	50	50	50
Postes pour mémoire :					
Dons prévus par le programme	37	9	19	28	32
Prêts concessionnels	210	52	105	157	246
Investissements dans le secteur de l'énergie et l'autoroute 5/	66	44	89	133	178

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2012, sauf pour les critères d'évaluation suivis de façon continue. Voir les définitions dans le protocole d'accord technique. Les objectifs indicatifs figurent en italique.

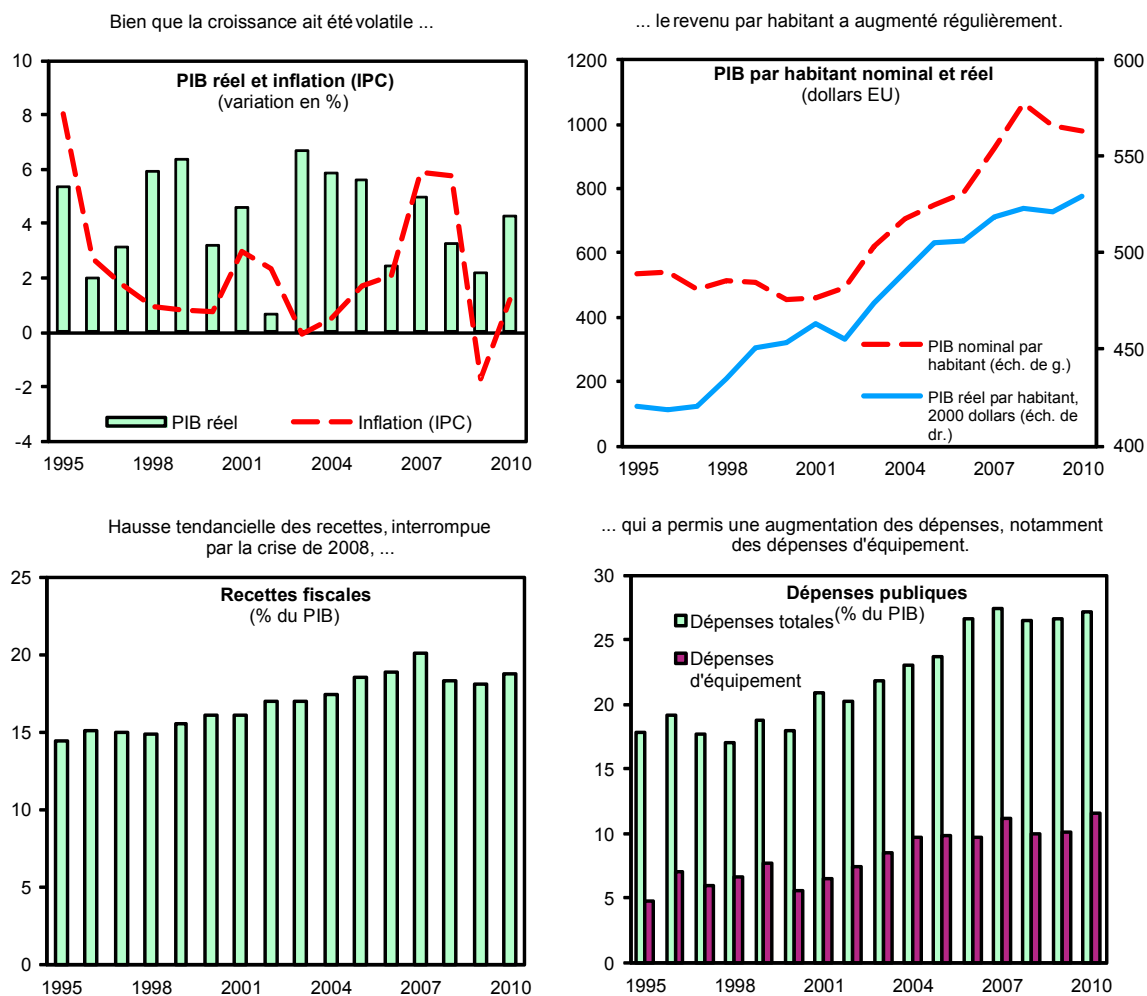
2/ Cumulé depuis le début de l'année.

3/ Le plafond fixé pour le déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition qui figure dans le protocole d'accord technique.

4/ Suivi de façon continue.

5/ Investissements dans l'autoroute plus investissements prévus par le plan Takkal financés sur ressources intérieures et ressources extérieures concessionnelles.

Graphique 1. Sénégal : perspective historique, 1995 –2010



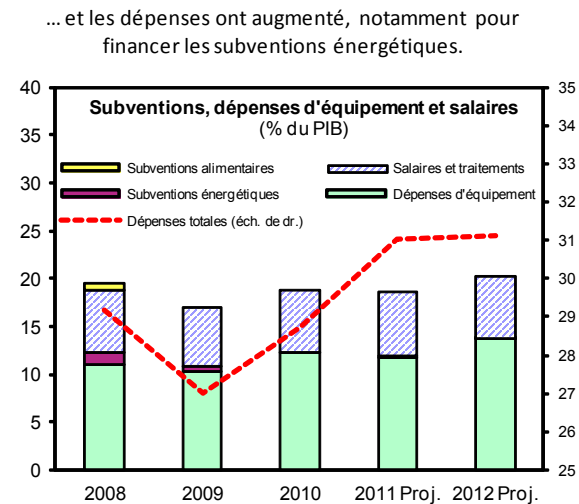
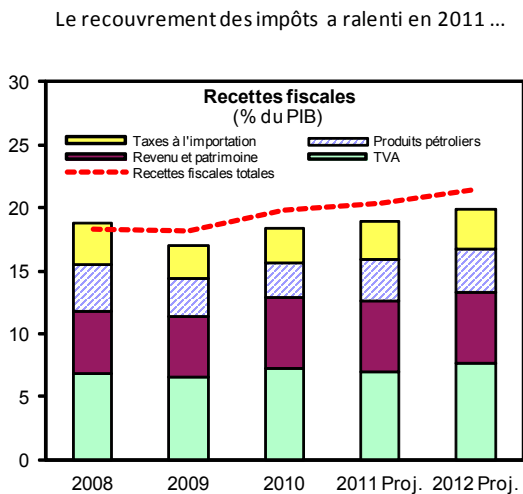
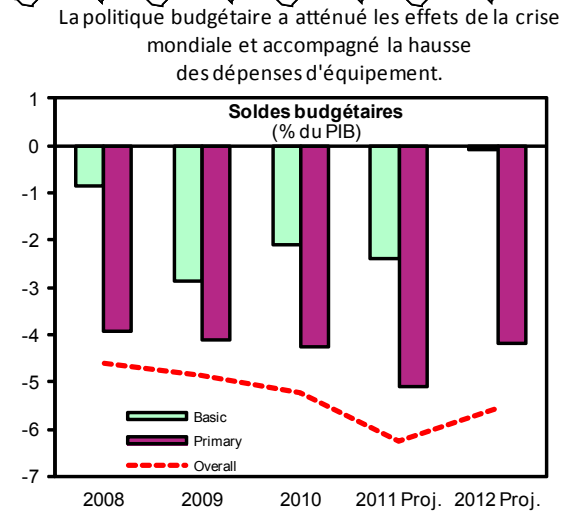
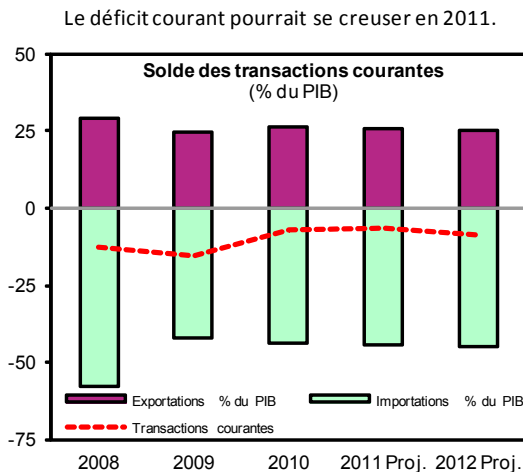
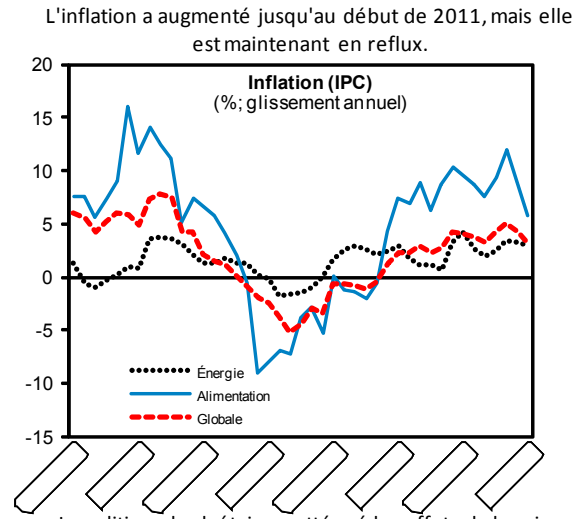
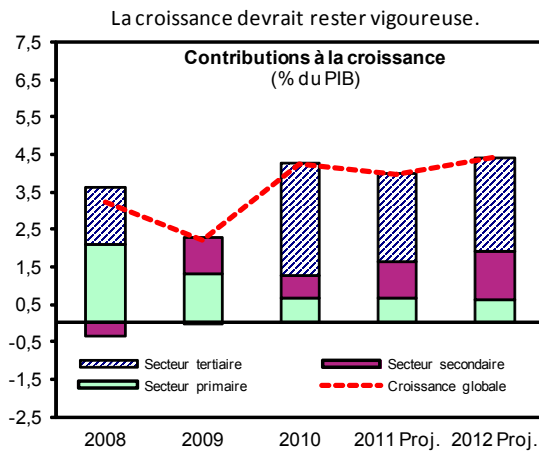
Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale ; et calculs et estimations des services du FMI.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a avancé.

Objectifs du Millénaire pour le Développement	1990	1995	2000	2005	2009
Indice de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA)m(% de la population)	66	54	44	34	..
Taux d'alphabétisation des jeunes femmes (% femmes âgées 15-24)	28	..	41	45	56
Taux de scolarisation, primaire (% net)	45	50	58	72	75
Ratio de scolarisation filles/garçons, primaire (%)	72	76	86	96	104
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	70	68	63	56	51
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	139	134	119	95	79
Naissances assistées par un personnel médical qualifié (% du total)	..	47	60	52	..
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15-49)	0.2	0.4	0.6	0.8	0.9
Accès à l'eau potable (% de la population ayant accès)	61	63	65	68	69

Source: Base des données sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Banque Mondiale, 2011

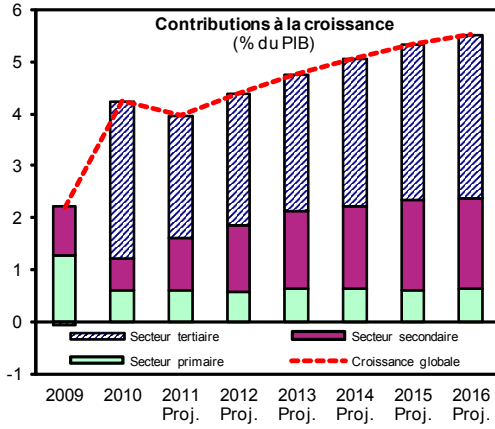
Graphique 2. Sénégal : évolution macroéconomique récente, 2008–2012



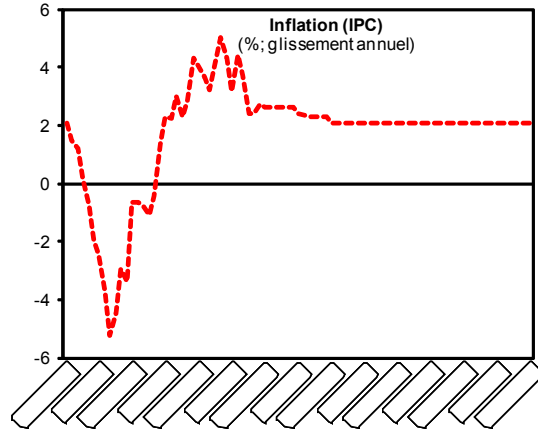
Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : perspectives à moyen terme, 2009–16

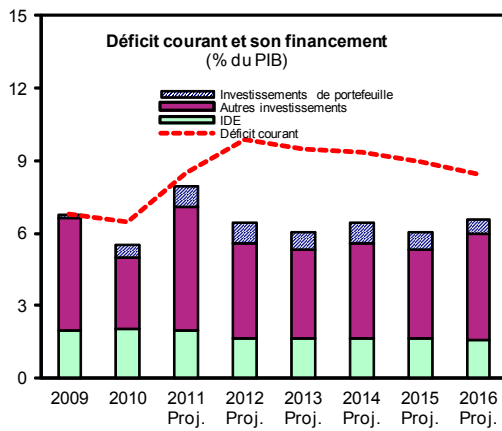
La croissance de la production devrait être tirée par le secteur des services, et par les secteurs de l'énergie et de la construction liés à de grands projets d'équipement.



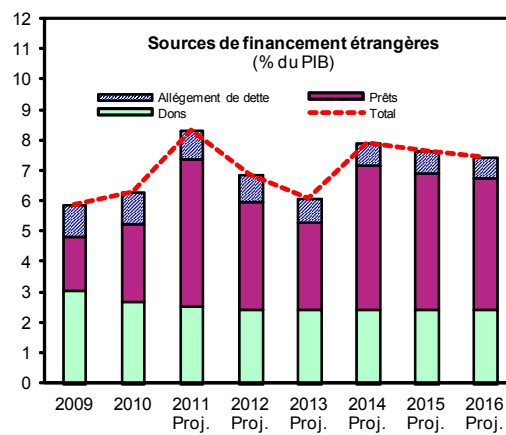
L'inflation devrait revenir à sa tendance historique grâce à l'appartenance à l'UEMOA et s'il n'y a pas de nouvelles tensions sur les prix de l'énergie et de l'alimentation.



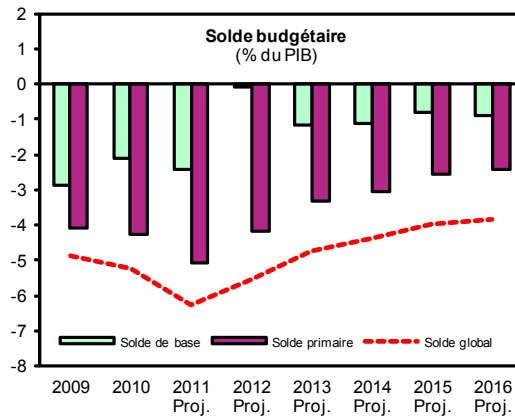
Le déficit courant devrait être financé en partie par des entrées de capitaux privés ...



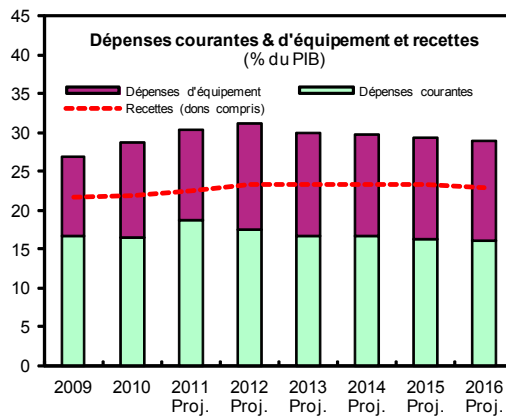
... tandis que l'économie restera largement tributaire des financements étrangers.



Le déficit budgétaire devra être réduit à moyen terme ...

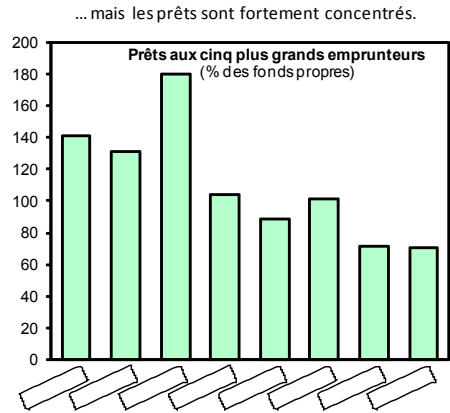
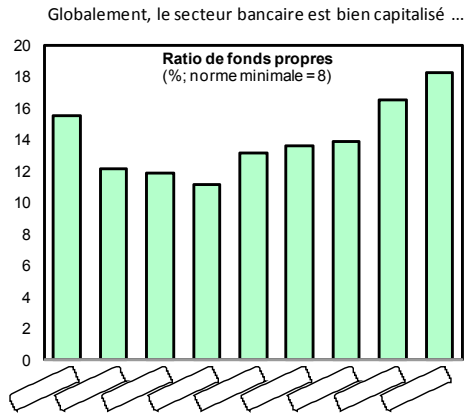


... par la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes.

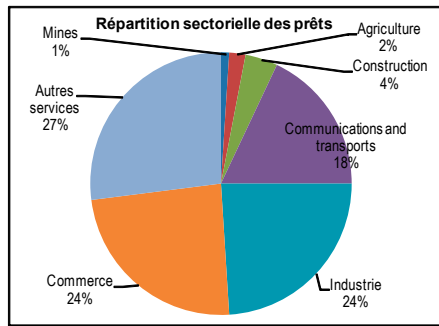


Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

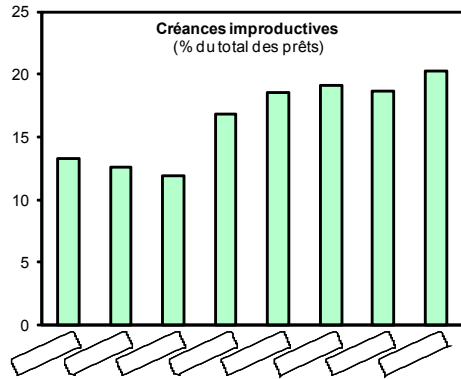
Graphique 4. Sénégal : questions relatives au secteur financier



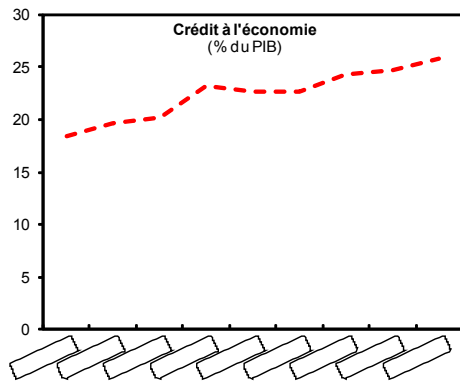
Les prêts bénéficient à un petit nombre de secteurs...



... mais le niveau des créances improductives reste élevé.



L'approfondissement progressif du secteur financier ...



... est freiné par les obstacles entravant l'accès au crédit.

	Accès au crédit ¹		
	Sénégal	Maurice	Maroc
Classement (sur 183)	152	89	89
Force des droits juridiques (indice) (0-10)	3	5	3
Information sur les emprunteurs (indice) (0-6)	1	3	5
Emprunteurs inscrits dans un registre public (% des adultes)	0,4	49,8	0
Emprunteurs inscrits dans un registre privé (% des adultes)	0	0	9,9

Sources : autorités sénégalaises; et calculs et estimations des services du FMI.
¹ Source : *Doing Business 2011*

LETTRE D'INTENTION

Dakar, Sénégal
Le 2 décembre 2011

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

21. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la deuxième revue de son programme macroéconomique 2010-2013 appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Les détails de ce programme ont été établis dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 10 novembre 2010 et dans le MPEF du 19 mai 2011 relatif à la première revue. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin juin 2011, fixe les objectifs macroéconomiques pour le reste de l'année 2011 et pour 2012, et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme. Ces politiques et réformes structurelles sont cohérentes avec le nouveau Document de Politique Économique et Sociale (DPES, 2011–2015) récemment discuté avec la communauté des bailleurs de fonds et validé par les différents partenaires sociaux du Sénégal.

22. La mise en œuvre du programme appuyé par l'ISPE au cours de la période sous revue a été globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation (CE) quantitatifs et objectifs indicatifs à fin juin 2011 ont été observés, reflétant une gestion prudente des dépenses publiques. La mise en œuvre des réformes structurelles enregistre également des progrès importants, en dépit de légers retards dans l'atteinte de certains repères structurels.

23. La mise en œuvre des mesures d'urgence du plan de restructuration et de relance du secteur de l'énergie (le Plan Takkal), qui fait l'objet d'un large soutien des partenaires au développement du Sénégal, a permis de réduire considérablement les délestages électriques. Cependant, le retard de quelques mois enregistré dans le lancement de certains projets ambitieux suggère qu'une partie des dépenses prévues pour 2011 seront exécutées en 2012. Pour sécuriser ces dépenses tout en assurant une progression de l'endettement conforme aux objectifs du programme, le gouvernement s'engage à réduire le déficit budgétaire global de 2011 à 6,2% du PIB (contre 6,9% prévu précédemment dans le programme) et de maintenir celui de 2012 inchangé à 5,6% du PIB. L'espace budgétaire ainsi créé en 2011 sera utilisé en 2012 si le financement et la vitesse d'exécution des dépenses liées aux projets d'investissements publics dans les secteurs électrique et autoroutier le permettent. Le gouvernement s'engage à maintenir une approche prudente de gestion des dépenses pour s'assurer que ces objectifs budgétaires du programme soient atteints. Il redoublera ses efforts pour compenser une bonne partie du manque à gagner sur les recettes fiscales des six premiers mois de 2011. Le gouvernement a soumis au Parlement une loi de finances rectificative (LFR) pour 2011 reflétant ces changements fin novembre 2011. Le projet de loi de finances pour 2012 soumis au parlement est en ligne avec les objectifs établis ci-dessus.

24. Le gouvernement est résolu à ramener le déficit budgétaire global en dessous de 4 % du PIB à moyen terme et à mener une politique d'emprunt prudente afin de préserver la viabilité de la dette publique. Les ressources concessionnelles mobilisées auprès des bailleurs de fonds et le recours au marché financier régional par adjudication resteront les principales sources de financement. Cependant, au regard du contexte actuel de taux d'intérêt internationaux bas qui rend les exigences de concessionnalité plus difficiles à remplir par les bailleurs de fonds, le gouvernement souhaite pouvoir bénéficier d'une augmentation modérée de l'enveloppe pour l'endettement avec un élément don d'au moins 15 %. L'augmentation de cette enveloppe à CFAF 44 milliards contre CFAF 30 milliards prévu au programme permettra un bouclage complet du financement de l'un des projets clés du Plan Takkal. Le gouvernement requiert également une modification de deux repères structurels, dont la mise en œuvre nécessite une assistance technique dont le calendrier a été changé. Il est ainsi proposé de repousser à fin mars 2012 la préparation d'un guide d'évaluation des projets, et de remplacer le repère structurel sur la préparation d'une étude sur l'impact d'une réforme de la TVA (fin février 2012) par la finalisation du nouveau code général des impôts et son dépôt au parlement (fin septembre 2012). Enfin, en raison d'un certain retard dans les procédures de passation des marchés, il est proposé de décaler la date butoir pour l'audit et la publication des résultats concernant la mise en œuvre du prolongement de l'autoroute au 30 avril 2012. Les ressources affectées à ce projet n'ont pas encore été utilisées.

25. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

26. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération,

Abdoulaye Diop
Ministre d'État,
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

MEMORANDUM SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES**Dakar, le 2 Décembre 2011****I. INTRODUCTION**

1. **Le présent mémorandum actualise le programme économique du Sénégal appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2010-2013¹.** Le programme a quatre objectifs principaux: (i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique; (ii) accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires; (iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance; et (iv) favoriser le développement du secteur privé au travers de réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, mais aussi visant à améliorer l'environnement des affaires. Le mémorandum comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats du programme. La deuxième section est consacrée aux objectifs macroéconomiques pour le reste de l'année 2011 et pour 2012, et à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme.

2. **Face à un environnement extérieur très incertain et aux défis soulevés par certains obstacles structurels à la croissance, le gouvernement demeure résolu à poursuivre les objectifs du programme et à maintenir la stabilité macroéconomique.** Dans un tel contexte, et à la veille d'importantes échéances électorales pour le pays, le gouvernement entend garder le cap fixé dans le programme et prendra les mesures nécessaires pour accroître le potentiel de croissance tout en préservant la viabilité des finances publiques.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. **Les développements macroéconomiques ont été un peu moins favorables que prévu pendant la première moitié de 2011.** Après un redressement en 2010, à la faveur d'une embellie de l'économie mondiale et de la poursuite de la régularisation des engagements extrabudgétaires, l'économie sénégalaise a connu dans la première moitié de 2011 un léger ralentissement attribuable à la persistance des délestages de courant. Toutefois, sous l'hypothèse d'une poursuite de la récente amélioration de la situation dans le secteur électrique (voir ci-dessous), la croissance du PIB devrait s'établir à 4% en 2011. L'inflation a

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011.

connu une hausse au premier semestre de 2011 en raison d'une accélération des prix mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole; le renversement de cette tendance dans la deuxième partie de l'année devrait cependant permettre de terminer l'année avec une inflation en baisse, et s'élevant en moyenne à 3,6% en 2011.

4. **Les résultats relatifs à la deuxième revue de l'ISPE ont été en ligne avec les engagements pris dans le cadre du programme.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin juin 2011 ont été atteints (voir tableau 1). Les objectifs de fin septembre 2011 ont eux aussi été atteints, à l'exception du plafond sur les contrats exécutés par entente directe en raison notamment des achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. La nouvelle réglementation impose en effet à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur; il est donc proposé d'exclure à l'avenir ces achats de combustible du calcul du respect du plafond. La mise en œuvre des repères structurels témoigne aussi de progrès importants dans les réformes structurelles, bien que certaines aient enregistré de légers retards pour les raisons suivantes: ; (i) le gouvernement a publié mensuellement, à partir de fin août, les informations requises sur l'activité du Fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE), mais le détail des projets d'investissement du plan de restructuration du secteur électrique, leur état d'avancement, leurs coûts et conditions de financement et la situation du compte bloqué ont été publiés seulement en novembre 2011 (repère 31 août 2011); (ii) l'organigramme de la nouvelle entité en charge de la gestion de la dette publique (a été élaboré le 20 septembre 2011) et les manuels des procédures ont été finalisés en novembre (repère 30 Septembre 2011); (iii) enfin, en raison d'un certain retard dans les procédures de passation des marchés, il est proposé de décaler la date butoir pour l'audit et la publication des résultats concernant la mise en œuvre du prolongement de l'autoroute au 30 avril 2012. Les ressources affectées à ce projet n'ont pas encore été utilisées.

III. POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2011 ET POUR 2012

5. **La stratégie de développement du Sénégal continuera à viser une hausse soutenable de la croissance économique pour réduire la pauvreté et faire du Sénégal une économie émergente dans le moyen terme.** La version finale du nouveau Document de Politique Économique et Sociale (DPES) 2011-2015 vient d'être discutée avec les partenaires techniques et financiers, les élus locaux et les acteurs du secteur privé et de la société civile. La validation technique a eu lieu les 19 et 20 septembre 2011. Le document détaille les politiques qui sous-tendent la stratégie de développement économique et social du Sénégal et intègre les objectifs macroéconomiques et les réformes envisagées dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE. Le DPES contient un plan d'action qui décline les priorités du gouvernement sur la base de trois scénarios (tendanciel, optimiste et pessimiste). Pour

déterminer les niveaux de priorité des projets/programmes, les lignes d'actions des objectifs stratégiques du DPES ont été soumises à une grille d'évaluation comportant des critères en lien direct avec les OMD, la croissance économique, la réduction des inégalités et l'amélioration de la gestion des politiques publiques. Une classification est appliquée pour attribuer aux lignes d'actions trois niveaux de priorité (supérieure, intermédiaire et mineure) sur lesquels s'articule chaque scénario. Les secteurs clés, représentant environ 87% du plan d'actions, sont: (i) l'énergie, (ii) les infrastructures routières à l'intérieur du pays et au niveau des corridors d'intégration régionale, (iii) l'agriculture et (iv) les secteurs sociaux (eau potable et assainissement, éducation, santé, environnement). L'approbation finale du document est prévue dans le courant du mois de novembre 2011.

A. Contexte macroéconomique pour 2012

6. **La croissance devrait être soutenue par la forte augmentation de l'investissement public en 2012 (+25 %).** Ce dernier bénéficiera de la poursuite de la mise en œuvre des travaux de l'autoroute à péage et du PLAN TAKKAL, mais aussi de la progression des investissements publics dans les secteurs sociaux. La restauration d'un approvisionnement fiable et suffisant d'électricité devrait également avoir un impact positif sur les autres secteurs de l'économie. Ces ressorts internes de la croissance devraient compenser en large partie le ralentissement attendu de la demande extérieure et, de façon plus générale, un environnement extérieur moins porteur qu'escompté. Au total, la croissance du PIB réel est projetée à 4,4 % en 2012, contre 4 % en 2011. L'inflation devrait poursuivre sa décrue et demeurer bien en deçà de 3 %. Le déficit des transactions courantes (y compris les transferts officiels) devrait se creuser en raison des importations liées aux investissements dans le secteur électrique. Toutefois, la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières devrait se traduire par un excédent de la balance globale des paiements.

7. **Ces projections sont soumises à des risques essentiellement baissiers.** Le principal risque est une dégradation plus importante que prévu de la conjoncture dans les pays avancés et une exacerbation des tensions financières dans la zone euro. De tels développements affecteraient négativement la demande extérieure adressée au Sénégal et les flux de financement (y compris les remises des travailleurs émigrés et, potentiellement, les concours des bailleurs de fonds). Des fluctuations de l'euro contre les autres grandes devises pourraient aussi accroître la volatilité des conditions extérieures. Sur le plan intérieur, un ralentissement de la mise en œuvre des réformes du secteur de l'énergie dans la période post-électorale constitue également un risque négatif.

8. Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

B. Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

9. **Le maintien de la stabilité macroéconomique, c'est-à-dire d'une inflation faible et de la viabilité de la dette publique, est une condition nécessaire à l'atteinte de nos objectifs de croissance et de développement.** Le gouvernement reste donc déterminé à ramener le déficit budgétaire en dessous de 4% du PIB en 2015, afin d'assurer la viabilité des finances publiques et d'atteindre un solde budgétaire de base conforme au critère de convergence de l'UEMOA.

10. **Une meilleure gestion de la dépense publique a permis de maîtriser les instances de paiement et d'atteindre l'objectif de déficit global à fin juin et fin septembre 2011 en dépit de recettes fiscales en deçà des attentes.** Le nouveau comité sur les dépenses publiques a permis de moduler le rythme d'engagement des dépenses publiques en fonction de l'évolution des recettes et des autres flux de trésorerie. Le gouvernement redoublera ses efforts pour compenser le manque à gagner sur les recettes fiscales des six premiers mois de 2011, mais il est probable qu'il subsistera un déficit de recettes en fin d'année. Le gouvernement s'engage donc à maintenir une approche prudente dans la gestion de la dépense publique pour s'assurer que les objectifs budgétaires du programme soient atteints en 2011, sans accumuler d'arriérés de paiements vis-à-vis du secteur privé.

11. **L'espace budgétaire créé dans le cadre du programme pour le développement des infrastructures prioritaires dans les secteurs de l'énergie et des transports sera utilisé en 2012.** Le retard de quelques mois enregistré dans le lancement de ces projets ambitieux suggère qu'une partie des dépenses prévues pour 2011 soit exécutée en 2012. Pour sécuriser ces dépenses tout en assurant une progression de l'endettement conforme aux objectifs du programme, le gouvernement s'engage à réduire son déficit budgétaire en 2011 à hauteur de la sous-exécution des dépenses d'investissement du plan Takkal et du projet d'extension de l'autoroute à l'aéroport international Blaise Diagne, Thiès et Mbour. Les économies budgétaires ainsi réalisées pourront être utilisées en 2012 pour ces mêmes projets, dont la mise en œuvre devrait connaître une forte accélération. Au total, le déficit budgétaire de 2011 sera plus bas que prévu (à 6,2 % du PIB contre 6,9 % prévu dans le programme), tandis que celui de 2012 reste inchangé (à 5,6 % du PIB). Ces déficits tiennent compte des opérations du FSE. Le gouvernement a soumis au Parlement une loi de finances rectificative (LFR) pour 2011 reflétant ces changements fin novembre 2011. La loi de finances pour 2012 est quant à elle en ligne avec ces objectifs.

12. **Le gouvernement continuera à mener une politique d'emprunt prudente afin de préserver la viabilité de la dette publique.** Les ressources concessionnelles mobilisées auprès des bailleurs de fonds et le financement intérieur/régional par adjudications resteront les principales sources de financement. L'émission, en mai 2011, d'une obligation

internationale de \$ 500 millions à 10 ans a permis d'allonger la maturité de notre dette souveraine commerciale à travers l'échange et le rachat de la totalité des \$ 200 millions de titres à 5 ans que l'Etat avait émis fin 2009. Cette opération nous a aussi permis d'accroître la liquidité, et donc l'attractivité, de la dette souveraine internationale du Sénégal, grâce à l'inclusion de cette émission dans l'indice EMBIG. Comme envisagé dans le programme, les ressources nettes levées par cette émission seront utilisées pour financer les projets à haut rendement dans le secteur électrique et autoroutier, qui continueront à faire l'objet d'un suivi et d'une publication mensuels. Il n'est pas envisagé, à ce stade, d'utiliser l'enveloppe résiduelle de \$ 200 millions pour l'endettement non-concessionnel, qui resterait le cas échéant soumise aux critères d'utilisation détaillés dans les précédents MPEF

13. **Dans un contexte de taux d'intérêt internationaux bas, qui rend les exigences de concessionnalité plus difficiles à remplir par les bailleurs de fonds, le gouvernement souhaite pouvoir bénéficier d'une augmentation modérée de l'enveloppe pour l'endettement** ayant un élément don compris entre 15 et 35 %. Cette nouvelle enveloppe (CFAF 44 milliards, contre CFAF 30 milliards actuellement dans le programme) est destinée à financer l'acquisition d'une centrale électrique sur barge dans le cadre du plan Takkal, sur des ressources de la Banque Islamique de Développement.

14. **La capacité de l'administration à gérer la dette publique sera renforcée.** Sur la base de l'organigramme approuvé en septembre, le gouvernement établira en décembre le plan de transfert à la nouvelle direction de la dette du personnel opérant dans les deux services actuellement en charge respectivement de la dette intérieure et de la dette extérieure. La nouvelle direction, placée sous le contrôle de la direction générale de la comptabilité publique et du trésor (DGCPT) sera opérationnelle à partir du 15 Janvier (repère structurel). Le service actuellement en charge de la dette intérieure préparera le calendrier des émissions de 2012 sur le marché régional en ligne avec les besoins de trésorerie découlant des objectifs budgétaires du programme pour 2012. Avant fin Janvier 2012, la nouvelle direction de la dette organisera une séance d'information avec les banques et autres investisseurs institutionnels pour présenter le programme d'émission du Sénégal pour 2012. Les modalités de réorganisation de la partie restante de l'ancienne direction de la dette et de l'investissement seront établies avant fin Décembre, sur la base d'objectifs d'efficience économique. Cette réorganisation sera opérationnelle à partir du 1er mars 2012.

C. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

15. **Le gouvernement reste déterminé à augmenter la capacité de l'Etat à financer les dépenses budgétaires sur ses propres ressources.** A ce titre, les moins-values en matière de recettes en 2010 et 2011 soulignent l'urgence de la mise en œuvre des réformes de la fiscalité et des administrations fiscales et douanières. Une réforme ambitieuse de la

fiscalité sera préparée en 2012 et entrera en vigueur en 2013 (voir ci-dessous). A plus court terme, le gouvernement a décidé de lever de nouvelles ressources au moyen de nouvelles mesures fiscales. Une taxe sur les appels téléphoniques en provenance de l'étranger a été introduite en octobre 2011. En plus de lutter contre la fraude dans le secteur des télécommunications, l'institution de cette taxe a pour objectif de mieux appréhender le trafic téléphonique international entrant au Sénégal en vue d'en optimiser la contribution aux recettes publiques. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes est chargée de la liquidation ainsi que du recouvrement de la taxe, qui viendra alimenter le budget et pourrait augmenter ses recettes de CFAF 50 milliards. Par ailleurs, le gouvernement a introduit dans la loi de finances pour 2012 une contribution de 5 % sur les produits des mines et carrières ainsi que sur les ventes de ciment. Outre la recherche de recettes fiscales additionnelles (estimée à CFAF 10 milliards en 2012), il s'agit de mettre à contribution, pour des raisons d'équité, le secteur des activités extractives en attendant de pouvoir renégocier les conventions minières qui occasionnent des dépenses fiscales importantes. Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à cette contribution.

16. Les travaux sur la réforme du Code général des impôts, qui devra entrer en vigueur avec la loi de finance de 2013, avancent comme prévu. Des consultations avec les représentants des entreprises et des salariés ont été menées. Des études sont en cours pour améliorer le fonctionnement de la TVA, revoir la fiscalité sur les revenus des personnes physiques et réviser la fiscalité de secteurs clé comme les services financiers et les télécommunications. Les réformes visent la mise en place d'un système fiscal moderne, en ligne avec les meilleures pratiques internationales, qui permettra de collecter les recettes nécessaires à l'atteinte de nos objectifs de développement économique et social, tout en réduisant autant que possible les distorsions et inefficacités économiques. Le nouveau code proposera une fiscalité plus incitative, mieux répartie sur une assiette plus large, et plus simple et transparente pour le contribuable. Un volet important de cette réforme, récemment réaffirmé par le Président de la République, sera la réduction des mesures dérogatoires qui ont conduit à une érosion de l'assiette et des situations parfois difficiles à justifier. Les étapes que nous envisageons d'ici fin Septembre 2012 pour la finalisation de la réforme de la fiscalité sont décrites ci-dessous. Bien que l'objectif final et sa date butoir restent les mêmes, le calendrier des étapes a été légèrement modifié pour refléter l'avancement des travaux sur les différents fronts et le calendrier de l'assistance technique dont nous bénéficierons de la part du FMI et d'autres partenaires:

- (i) Préparation d'une proposition de nouveau texte régissant la TVA (*fin février 2012*)
- (ii) Préparation d'une proposition de réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (*fin avril 2012*) ;

(iii) Définition des mesures spécifiques qui seront à la base d'une fiscalité révisée pour le secteur des télécommunications et le secteur financier (fin mai 2012);

(iv) Préparation d'une proposition de réforme de la TVA visant à accroître son assiette et à améliorer les remboursements de crédits (fin juillet 2012)

(v) Identification des dépenses fiscales qui seront abrogées et établissement d'un calendrier pour leur élimination. Les mesures dérogatoires à la fiscalité ordinaire que le gouvernement décidera de retenir seront incorporées au code seulement après qu'une évaluation de leur impact aura montré leur efficacité pour atteindre les objectifs qui les avaient motivées (fin juillet 2012). Le prochain rapport sur les dépenses fiscales sera également soumis au parlement en même temps que le projet de loi de finances pour 2013.

(vi) Finalisation du nouveau code général des impôts et dépôt au parlement (fin Septembre 2012, nouveau repère structurel).

17. La mise en œuvre du plan de modernisation de l'administration fiscale se poursuit. Le programme de réforme en cours de la direction générale des impôts et des domaines (DGID) vise une réorganisation des services, une meilleure segmentation des contribuables, la mise en place d'un dispositif de taxation des petits contribuables plus efficace, le renforcement du recouvrement et la restructuration des services régionaux. Le projet de création d'un centre pour les entreprises moyennes (CME) est en train d'être finalisé et un CME pilote dans la région de Dakar, couvrant un millier d'entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre CFAF 200 millions et 1 milliard, sera opérationnel le 1^{er} janvier 2012. Le CME permettra un meilleur suivi de cette tranche de contribuables dont les recettes collectées à ces jours restent très faibles. Le gouvernement va aussi améliorer l'efficacité de la procédure d'immatriculation des contribuables. Dans le cadre de la rationalisation de l'organisation des services extérieurs de la DGID, il sera créé, avant fin 2012, une direction des grandes entreprises et des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines localités importantes de l'intérieur du Sénégal.

18. Après l'effectivité du transfert du recouvrement des impôts d'Etat à la DGID, le gouvernement va prendre des mesures pour en améliorer l'efficacité. Des problèmes de recouvrement liés à la création des agences ont été notés. Ainsi, il sera mis fin au précompte de TVA par ces agences (fin février 2012). Par ailleurs, le dispositif de contrainte en matière de recouvrement sera renforcé dans la législation (fin février 2012). Ces mesures visent à rendre le système de recouvrement des impôts conforme aux meilleures pratiques. Dans la même dynamique, la DGID devra moderniser les procédures de déclaration et de paiement des impôts en mettant en place les télé-procédures (télé-déclaration et télépaiement). Outre la modernisation, l'objectif visé c'est la facilitation des procédures pour les contribuables. Une classification des arriérés fiscaux par montant, nature, ancienneté et contribuable sera

achevée fin janvier 2012 et utilisée pour concevoir une stratégie de recouvrement (fin avril 2012).

19. **Au cours de l'année 2012, la DGD entend poursuivre les réformes déclinées sur son *Plan stratégique 2011-2013*, portant notamment sur la modernisation du service, le renforcement du partenariat avec l'entreprise, l'amélioration du dispositif de dédouanement et de surveillance du territoire.** Les mesures suivantes, entre autres, seront mises en œuvre

- (i) Finaliser la dématérialisation des procédures administratives et douanières par la généralisation du système GAINDE 2010 sur l'ensemble du territoire national et son interconnexion avec d'autres systèmes informatiques (trésor et impôt) ;
- (ii) Simplifier les procédures de dédouanement et réformer les régimes économiques en vue de soutenir la compétitivité des entreprises ;
- (iii) Développer une politique active du renseignement et du ciblage par l'opérationnalisation du Fichier National des Informations douanières (FNID) et du système d'analyse du risque propre à la Douane ;
- (iv) Rendre obligatoire le numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations (NINEA) pour les opérations douanières à partir du 1er janvier 2012 (nouveau repère structurel).

D. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

20. **La gestion des finances publiques s'est améliorée ces dernières années, mais des défis subsistent.** Ce diagnostic est partagé par le PEFA de 2011. Sur cette base, le gouvernement est en train de mettre à jour le plan de réformes budgétaires et financières (PRBF) dont la mise en œuvre a commencé en 2009. Le calendrier des réformes sera aussi guidé par les objectifs de mise en œuvre des nouvelles directives de l'UEMOA sur les finances publiques. Le Parlement a approuvé début juillet 2011 la nouvelle loi organique portant lois des finances qui transpose dans le droit interne la directive UEMOA de juin 2009 portant sur le même sujet. Les décrets transposant les autres directives afférentes (i) au Règlement général sur la comptabilité publique (RGCP), (ii) à la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE), (iii) au Plan comptable de l'Etat (PCE) et (iv) au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) seront approuvés par les autorités avant fin décembre 2011 conformément au calendrier établi par l'UEMOA.

21. **Des progrès ont été réalisés dans la planification et l'exécution des dépenses de fonctionnement et le gouvernement va intensifier son action dans ce domaine.**

- (i) La mise œuvre du plan d'actions sur les dépenses permanentes a permis le recensement exhaustif des lignes téléphoniques et des polices d'abonnement d'eau de l'administration centrale. Un module informatique a été conçu dans le SIGFIP pour la gestion des dépenses permanentes (eau, électricité, téléphone). Pour 2012, il s'agira d'élargir le travail de recensement aux polices d'abonnement d'électricité et de mettre en application le module SIGFIP de dépenses permanentes accompagné par une gestion harmonisée du fichier de l'administration centrale (souscription, résiliation...).
- (ii) La gestion des contractuels de l'Education : pour la gestion 2011, la couverture correcte des besoins a été assurée pour les corps émergents. Le processus d'intégration dans la Fonction publique s'est aussi accéléré. De nombreuses mesures recommandées par le rapport de l'Inspection Générale des Finances devraient être mises en œuvre dans les prochains mois pour améliorer l'estimation des coûts, et leur maîtrise, dans ce domaine. Elles demanderont une plus grande collaboration entre les ministères chargés de l'éducation, de la fonction publique et des finances pour assurer un meilleur suivi des corps émergents, par exemple au travers de la centralisation de l'information qui permettra de mieux contrôler les effectifs.
- (iii) S'agissant des bourses, leur bancarisation à partir d'Avril 2011 a permis d'assurer à bonne date le paiement et, par des procédures bien établies et contradictoires, tant au plan administratif qu'au niveau de la banque, la transparence nécessaire dans la gestion des paiements ainsi que dans celle des effectifs de boursiers. La poursuite d'une gestion plus transparente des bourses est prévue pour la gestion 2012.

22. La reddition des comptes de gestion et la présentation des projets de lois de règlement pour vote au parlement ont été accélérées. Entre 2010 et 2011, le Parlement a approuvé les lois de règlement des années 1999 à 2005. En 2011, les projets de lois de règlement pour 2006 et 2007 ont été transmis au Parlement. Le projet de loi de règlement de 2008 a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de saisir le Parlement. Le projet de loi de règlement de 2009 a déjà fait l'objet de séances contradictoires entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Cour des Comptes et celui de 2010 est en cours d'instruction. Les deux projets sont en attente d'être validés définitivement par la Cour des Comptes. Au terme de la procédure d'instruction de la Cour des Comptes, l'approbation finale permettra de déclencher la procédure de vote desdites lois au niveau du Parlement. Cela devrait permettre de rentrer en 2013 dans un cycle conforme à la réglementation en vigueur qui prévoit le dépôt au parlement du projet de loi de règlement de l'année N-1 en même temps que le projet de loi de finances de l'année N+1.

23. L'amélioration du processus de planification, d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics a pris un peu de retard. Une première version du guide

de préparation des projets a été finalisée, mais elle doit être améliorée sur la base des réactions des utilisateurs. La préparation du guide d'évaluation des projets sur la base de techniques modernes d'analyse coûts-avantages se fera avec l'assistance technique de la Banque mondiale, dans le cadre de la nouvelle opération d'appui aux réformes de gestion des finances publiques approuvée en septembre 2011. Le délai de mise en œuvre de cette opération implique que la date envisagée initialement pour la finalisation du guide doit être décalée à fin mars 2012. Toutefois, les nouveaux projets font désormais l'objet de réexamen par des comités techniques. Ce processus permet d'améliorer la présentation et le contenu (donc la qualité) des dossiers de projets.

24. **Le compte unique du Trésor (CUT) sera amélioré.** Le CUT s'entend comme un système de gestion rationnelle de la trésorerie publique consistant à drainer le maximum de ressources publiques vers les canaux du Trésor et à éviter l'entretien d'une trésorerie publique oisive dans les banques. A cette fin, le recensement des comptes de l'Etat, des agences, des établissements publics et d'autres organismes publics financés par l'Etat ou par des recettes parafiscales, ouverts à la BCEAO et dans des banques commerciales sera actualisé en coopération avec la BCEAO et les comptables publics des agences et des établissements publics concernés avant fin avril 2012. A la même date, toutes les agences et les établissements publics seront dotés d'un compte au Trésor. A partir de fin mai 2012, une situation mensuelle des comptes bancaires des entités publiques dans les banques commerciales et à la BCEAO sera produite pour les entités comprises dans le périmètre du TOFE ; une situation trimestrielle sera produite pour les autres entités publiques. Une étude sera réalisée d'ici fin juin 2012 pour rationaliser les ouvertures de comptes bancaires pour les agences, établissements publics et autres personnes morales de droit public, et apprécier l'impact de la fermeture des comptes des entités publiques non dotées de personnalité juridique dans les banques commerciales. Sur la base de cette étude, une liste des comptes dans les banques commerciales dont le maintien est prévu à titre dérogatoire au-delà du 31 décembre 2012 sera établie et transmise au FMI d'ici fin août 2012. Les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture des comptes des agences, des établissements publics, des fonds et autres entités similaires ou assimilés au Trésor, seront fixées par un arrêté du Ministre chargé des finances avant la fin août 2012. La liste des comptes maintenus par dérogation sera établie par le Ministre de l'Economie et des Finances. La fermeture, le cas échéant, des comptes des organismes publics inclus dans le champ de l'étude sera effectuée progressivement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2012.

25. **Un plan d'action sera lancé en 2012 pour accroître la transparence dans la gestion budgétaire des entités publiques bénéficiant de l'autonomie financière et mieux appréhender les risques budgétaires.** La création des entités publiques telles que les établissements publics, les agences publiques autonomes, les sociétés nationales et les sociétés à participation publique majoritaire a souvent été motivée dans le passé par le désir d'accélérer la mise en œuvre de certaines dépenses que les procédures traditionnelles de

gestion financière de l'Etat ne permettraient pas. Parfois, la création d'agences a aussi pu être requise par les partenaires techniques et financiers pour répondre à leurs propres contraintes fiduciaires. La création de ces entités se justifie cependant moins aujourd'hui avec l'accroissement de l'efficacité du processus de dépense publique; par ailleurs, elle réduit la transparence et l'unité budgétaire et fait courir des risques à l'Etat qui ne peut pas toujours suivre l'endettement éventuel de ces entités et les risques financiers encourus. A cet effet, un cadre juridique relatif à la création, la gestion, le contrôle et le suivi des agences d'exécution a été adopté en 2009. La commission d'évaluation et de recensement des activités des agences, prévue par la loi de 2009, sera rendue opérationnelle: ses membres seront nommés et l'installation officielle sera achevée en novembre 2011. Un recensement exhaustif des agences et de leurs missions va être conduit par la commission et sera finalisé fin janvier 2012. En parallèle, l'administration procédera à un recensement similaire des autres démembrements budgétaires de l'Etat bénéficiant de transferts budgétaires ou d'un soutien public indirect, tel que des taxes affectées (nouveau repère structurel). Ces recensements produiront aussi, avant la fin avril 2012, pour chaque entité, le détail de ses ressources (origine et nature) et dépenses, et ses effectifs. Les budgets ou comptes prévisionnels de ces entités seront dorénavant soumis aux autorités de tutelle technique et financière conformément aux dispositions du décret en vigueur portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres organismes publics similaires. Les annexes de la Loi de Finances à compter de celle de 2013 incluront des informations agrégées sur leurs budgets en cours et les informations individuelles pour les budgets prévisionnels des organismes dont les recettes dépassent 5 milliards de CFA. L'installation de comptes publics dans les agences se poursuivra.

E. Développement du secteur privé

a. Secteur de l'énergie

26. **La mise en œuvre des mesures d'urgence du Plan Takkal – plan de restructuration et de relance du secteur de l'énergie, qui fait l'objet d'un large soutien des partenaires techniques et financiers, a permis de réduire considérablement les délestages.** Ces mesures, dont la mise en œuvre a effectivement démarré avec le vote de la loi de finance rectificative en début juillet 2011, ont permis de résorber le déficit de production d'électricité et d'assurer un approvisionnement en combustible régulier et suffisant du parc de production de la compagnie nationale d'électricité SENELEC. Les ressources financières mobilisées dans le cadre du plan TAKKAL et le mécanisme du FSE ont permis de sécuriser les investissements, d'accroître rapidement les capacités de production et de sécuriser l'approvisionnement en combustible. A ce titre, le plan TAKKAL a permis le déploiement d'une capacité temporaire de production en location de 150MW avec l'aide de APIX SA et de réduire le coût d'achat du combustible. En effet, le Ministère en charge de l'Energie a institué le principe d'appel d'offres systématique pour l'achat des

combustibles à travers la SAR et l'obligation pour SENELEC d'acheter sur le marché national conformément à la structure de prix de façon à ne pas dépasser les plafonds fixés pour les prix intérieurs des hydrocarbures, et à respecter des nouvelles spécifications des produits pétroliers établies en Mai 2011. Ces différentes mesures ont contribué à une réduction significative du coût d'approvisionnement du combustible (environ CFAF 1 milliard par mois). L'intervention du FSE permet à SENELEC de disposer d'une réserve d'au moins 10 jours de stock dans chacune de ses principales centrales et de disposer d'un stock global dans le pays d'au moins 35 jours. Le FSE a également permis de sécuriser le refinancement par SENELEC de ses dettes fournisseurs combustible à hauteur de CFAF 34 milliards. L'effet conjugué de ces mesures d'urgence a conduit à une réduction considérable des délestages depuis la fin septembre. A ce stade, les coupures d'électricité occasionnelles et localisées ne relèvent plus d'un déficit de production mais de pannes dues à la vétusté du réseau de transport et de distribution. Ces incidents réseaux devraient être atténués avec les travaux d'urgence en cours d'exécution.

27. Les autres volets du plan Takkal sont également en cours de mise en œuvre - le renforcement des capacités de production, la gestion de la demande, la modernisation du réseau de transport/distribution et le développement des capacités de redressement durable du secteur. L'acquisition d'unités de production moins coûteuses que les locations a été amorcée et devrait commencer à porter ses fruits en 2012, avec en particulier l'extension des centrales de Bel Air et Kahone (68 MW), l'extension des centrales de Boutoute-Ziguinchor (10 MW) et Tambacounda (6 MW), l'achat d'unités mobiles conteneurisées - PPS (70 MW), l'acquisition des deux (2) barges (70 MW chacune) et la construction de la centrale de Taiba Ndiaye (70MW) afin de minimiser et optimiser l'utilisation des ressources publiques. A plus long terme, la construction des centrales à charbon et le développement du potentiel hydro-électrique permettront un redressement durable du secteur à travers une réduction substantielle du coût du kWh et un retour de la SENELEC à une situation bénéficiaire. La réhabilitation des centrales existantes, ainsi que le programme de mise à niveau des réseaux de transport et de distribution d'électricité, feront également l'objet d'investissements importants à partir de 2012, financés pour une large part par les partenaires techniques et financiers et par la mise en œuvre de PPP avec des groupes de renommée internationale. Des mesures de gestion de la demande sont en cours de mise en œuvre à savoir le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes à basse consommation, le déploiement des compteurs prépayés, l'effacement, la télérelève, et une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie.

28. La restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC constituera un chantier prioritaire en 2012. Cette restructuration devra permettre une amélioration de la qualité du service mais aussi une plus grande efficacité, mesurée par exemple au travers d'une réduction substantielle des pertes de distribution et des coûts d'exploitation et d'un accroissement du recouvrement des montants dus. Ces mesures devront aller de concert avec

un assainissement des états financiers de la SENELEC qui passera, entre autres, par un apurement des dettes de SENELEC envers l'Etat et le recouvrement des créances de SENELEC sur les collectivités locales et les établissements publics. Un plan complet de restructuration opérationnelle et financière de SENELEC en cours de préparation sera finalisé fin Novembre 2011 et mis en œuvre fin février 2012. Ces mesures constituent une condition nécessaire à la restauration de la viabilité financière du secteur électrique. Elles devront être complétées par une application stricte du nouveau dispositif de régulation tarifaire. L'écart tarifaire, c'est-à-dire la différence entre les revenus actuels et les revenus requis aux conditions tarifaires actuelles pour couvrir l'ensemble des coûts de SENELEC, est estimé à près de CFAF 100 milliards en 2011 sur la base de la nouvelle formule. La compensation sera effectuée en 2011 au travers des achats de combustibles par le FSE et non sous forme d'une hausse du tarif. L'écart tarifaire pourrait se réduire en 2012 mais restera sans doute très substantiel en l'absence d'une forte baisse du prix international du pétrole. La question de la subvention aux consommateurs d'électricité, et donc celle du niveau du tarif, fera par conséquent l'objet d'un réexamen approfondi dans les prochains mois, et un plan d'actions sera arrêté fin avril 2012 (repère structurel). Il prendra en compte l'impact des mesures de restructuration financière et de réduction des coûts de SENELEC, qui sont, avec l'amélioration durable attendue de la qualité du service électrique, des préalables à tout ajustement tarifaire.

b. Secteur financier

29. Les réformes concernant le secteur financier envisagées dans le programme se poursuivent.

- (i) S'agissant de la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant la création de registres privés sur le crédit, un projet de loi a été élaboré par un groupe d'experts et sera transmis au Secrétariat général du Gouvernement au plus tard en décembre 2011, pour discussion par le Conseil des Ministres.
- (ii) Le projet de loi sur le crédit-bail pourrait être adopté au cours de la session parlementaire en cours. A terme, le projet de loi cadre qui sera proposé par la BCEAO, et validé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, pourrait être transposé dans notre ordre juridique interne en remplacement de la loi nationale.
- (iii) Enfin, au titre de la restructuration de Poste finances, le processus de sélection du cabinet devant réaliser l'étude vient seulement d'être bouclé. Les résultats de l'étude sont attendus en février 2012 et permettront d'éclairer le Gouvernement sur le choix de l'option (création d'un établissement de crédit ou intégration dans l'administration de la Poste) et l'élaboration d'un plan d'action et d'un chronogramme.

30. **La Direction nationale de la BCEAO a affiné les tests de résistance des banques sénégalaises aux chocs pour tenir mieux compte des risques spécifiques.** Dans ce cadre, une analyse des risques macro-financiers et des tests de résistance du système bancaire sénégalais effectués sur la base des situations mensuelles des banques arrêtées à la fin mars 2011 montre que la liquidité et les fonds propres des banques, récemment renforcés par le relèvement du capital minimum, restent adéquats pour parer à toute éventuelle détérioration du portefeuille bancaire. Les principaux risques continuent à porter sur la concentration sectorielle, notamment sur les secteurs dépendants de l'évolution des fluctuations des cours sur le marché international, et dans une moindre mesure, sur les effets de contagion des crises économiques ou politiques affectant les sociétés-mères de certaines banques à capitaux étrangers. Les efforts de diversification du portefeuille bancaire devront être poursuivis par les établissements de crédit. De même, la mise en place du fonds de garantie des dépôts dans l'UEMOA devra être accélérée.

c. Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance

31. **Les réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires avancent comme prévu.** L'informatisation du Registre du Commerce et Crédit Mobilier des chaînes pénale et commerciale et de l'interconnexion des juridictions est en cours et presque achevée dans certains domaines (par exemple pour la chaîne pénale). Des séminaires ont été organisés sur la gestion des contentieux commerciaux. Ils ont facilité l'harmonisation des pratiques et permis d'apporter plus de transparence et de visibilité dans cette gestion. Des mesures sont envisagées pour continuer à réduire les entraves dans les opérations d'investissement concernant le permis de construire (par exemple généraliser la mise en place de guichets uniques dans les mairies pour instruire les demandes d'autorisation de construire) ou le transfert de propriété (par exemple supprimer l'autorisation de transaction du Ministre en charge des finances pour les montants inférieurs à CFAF 10 millions).

32. **Le gouvernement réitère son engagement à améliorer la transparence des opérations économiques et financières de l'Etat et à promouvoir la bonne gouvernance dans l'administration :**

- (i) Les propositions d'amendement de la loi sur la Cour des comptes pour améliorer sa fonctionnalité et son efficacité dans sa mission d'audit des comptes de l'Etat ont été approuvées par le conseil de ministre et le projet de loi contenant les amendements sera soumis au Parlement en décembre 2011.
- (ii) La CENTIF a publié sur son site internet les statistiques à fin juin sur les cas des blanchiments d'argent et de financement du terrorisme donnant le nombre de cas suspects reçus, le nombre de cas soumis au procureur général, le nombre des poursuites judiciaires et le nombre des condamnations. Ce reporting sera maintenu sur base semestrielle.

(iii) Le processus d'amélioration de la transparence dans les transactions foncières et de publicité des cessions du domaine privé de l'État avance graduellement. Les premières étapes du processus d'informatisation de la gestion foncière, le scannage et la restauration des livres fonciers, commencées en 2008, devraient se terminer en 2013. Pour 2012, l'objectif majeur est d'assurer la disponibilité, l'accessibilité et la fiabilité des données foncières à travers des procédures plus transparentes. La mise en place d'un nouveau système d'information foncière s'appuiera sur : (a) la consolidation de la modernisation du cadastre; (b) la création d'un livre foncier informatisé; (c) l'informatisation de la gestion domaniale comprenant en priorité l'inventaire des biens de l'Etat pour la confection du Tableau général des Propriétés de l'Etat. À partir de fin 2012, le Ministère de l'Economie et des Finances publiera à la fin de chaque année sur un site web accessible au public toutes les informations relatives au nombre de dossiers concernant les cessions définitives sur le domaine privé de l'Etat, en précisant les superficies cédées, la situation géographique des terrains ainsi que les recettes correspondantes. A partir de Janvier 2012, toutes les recettes domaniales seront retracées dans SIGTAS au même titre que toutes les autres recettes fiscales recouvrées par la DGID.

III. SUIVI DU PROGRAMME

33. **A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme:** (i) un ajusteur pour moduler le niveau du déficit budgétaire en fonction du niveau des dépenses d'investissement liées à l'extension de l'autoroute et au Plan Takkal. Cet ajusteur reflète la priorité accordée à ces dépenses et la possibilité de les accroître si la vitesse d'exécution et la disponibilité du financement le permet. A l'inverse, le déficit sera réduit en case de sous-exécution de ces dépenses. (ii) critères relatifs à la dette. Le plafond d'endettement avec un élément don compris entre 15 et 35 % n'a pas été utilisé jusqu'à présent et serait utilisable sur la durée du programme, avec une hausse du plafond de CFAF 30 à 44 milliards. Les modalités de suivi de l'utilisation des fonds et de l'avancement du projet restent celles prévues dans le mémorandum du 19 mai 2011.

34. **Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2012 et fin décembre 2012 et des indicateurs quantitatifs pour 2012 sont proposés** (voir le tableau 1 du MPEF infra). Il en va de même pour les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. La troisième revue de l'ISPE devrait normalement être conclue avant la fin juin 2012, la quatrième revue avant la fin décembre 2012 et la cinquième revue avant la fin juin 2013.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010-11 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2010			31 mars 2011			30 juin 2011			30 septembre 2011			31 décembre 2011
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Prél.	Statut pré.	Prog.
Critères d'évaluation													
Solde budgétaire de base (plancher) 2/	-119	-133	non réalisé	-24	-36	non réalisé
Solde budgétaire global (plancher) 3/ 4/	-237	-155	réalisé	-355	-318	réalisé	-427
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	0	0	réalisé	500	0	réalisé	500	300	réalisé	500	300	réalisé	500
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0
Instances de paiement (plafond)	50	48	réalisé	50	24	réalisé	50	45	réalisé	50	40	réalisé	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	0	0	réalisé	30	0	réalisé	30	0	réalisé	30	0	réalisé	44
Objectives indicatifs													
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	6	réalisé	20	6	réalisé	20	6	réalisé	20	47	non	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	41	réalisé	35	41	réalisé	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:													
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	70	70	50
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport au programme	50
Pour mémoire:													
Dons programmés	19	35	...	28	37	...	37
Prêts concessionnels	114	88	...	170	210
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 2 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2011	31 mars, 2012	30 juin, 2012	30 septembre, 2012	31 décembre, 2012
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation					
Solde budgétaire global (plancher) 3/ 4/	-427	-102	-205	-307	-410
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	500	500	500	500
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 2/ 4/	44	44	44	44	44
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à :					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport au programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire :					
Dons programmés	37	9	19	28	32
Prêts concessionnels	210	52	105	157	246
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66	44	89	133	178

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre , à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 3 du MPEF : Repères Structurels, 2011-2012

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE					
Mettre en place l'organigramme et les procédures relatives à l'entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés	4	30 septembre 2011	2 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette	Réalisé avec retard
Préparer un guide d'évaluation des projets productifs	23	Reprogrammé à 31 mars 2012	3 ^{ème}	Améliorer la planification des investissements	En cours
Opérationnalisation de la nouvelle entité de dette	14	15 janvier 2012	3 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette	En cours
Préparation d'une stratégie de la dette à moyen termes	14	30 juin 2012	4 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette	En cours
Finalisation du nouveau code général des impôts et dépôt au parlement	16	30 septembre 2012	4 ^{ème}	Accroître les ressources propres de l'Etat, et favoriser le développement du secteur privé	Nouveau
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
Régler le reliquat éventuel des dépenses extrabudgétaires et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de la gestion 2009		30 juin 2011	2 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques et finaliser la normalisation des relations financières avec le secteur privé	Réalisé

Formuler une stratégie et un calendrier pour la mise en place du compte unique du Trésor	24	30 septembre 2011	2 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	Réalisé
Rendre l'utilisation du numéro d'immatriculation nationale des entreprises et des associations (NINEA) obligatoire pour les opérations douanières	19	1 janvier 2012	3 ^{ème}	Moderniser l'administration fiscale	Nouveau
Finaliser un recensement exhaustif des agences et de leurs missions	25	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	Nouveau
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DES SECTEURS FINANCIER ET DE L'ENERGIE					
Publier des informations complètes sur i) le fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets; iii) l'état d'avancement des plans et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le compte bloqué, à intervalle mensuel, dans un délai de deux semaines sur un site internet spécialisé du gouvernement	4	31 juillet 2011	2 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures	Réalisé avec retard
Finaliser la législation favorisant le développement de l'activité de crédit-bail	29	30 juin 2011	2 ^{ème}	Améliorer l'efficacité du secteur financier	Réalisé
Finaliser un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site Internet du gouvernement	4	31 octobre 2011, reprogrammé à 30 avril 2012	2 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures	Non réalisé
Finaliser une étude pour analyser les ressources affectées au secteur de la microfinance et leur impact, en vue de les rationaliser	30	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Rationaliser les appuis au secteur de la microfinance	En cours
Adopter un plan d'action sur les subventions aux consommateurs d'électricité	28	30 avril 2012	4 ^{ème}	Développer le secteur de l'énergie	Nouveau

pièce jointe II

SÉNÉGAL

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Dakar, le 2 Décembre 2011

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2013. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2011 et fin juin 2012 et fin décembre 2012 et les indicateurs quantitatifs pour fin mars et fin septembre 2012 sont retracés respectivement dans les Tableaux 1 et 2 du MPEF. Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 3.

II. DEFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

L'État

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Solde Budgétaire Global (Définition Programme)

Définition

4. Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Energie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2011 est de 427,3 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1545,5 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (1972,8 milliards de francs CFA).

Ajustement

6. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de CFAF 15 milliards au taux de change courant (voir Tableaux 1 et 2 du MPEF).

7. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de CFAF 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFAF et en devises sont pris en compte.

8. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/à la hausse par les dépassements/ moins-values des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute financés sur ressources domestiques par rapport aux montants programmés indiqués au Tableaux 1 et 2 du MPEF. L'ajustement à la baisse est limité à CFAF 50 milliards.

Délai de transmission des informations

9. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

Dépenses sociales

Définition

10. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute (et en 2011 également hors charges d'intérêt sur le financement de l'extension de l'autoroute en 2011) et projets d'investissement du Plan Takkal.

Délai de transmission des informations

11. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

Instances de Paiement

Définition

12. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

13. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

14. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

15. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 13.

Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

16. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 18 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

17. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

18. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une

obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

19. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

20. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE³. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

21. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

22. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

23. **Dispositions spéciales:**

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 500 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–13 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer la prolongation de l'autoroute Diamniadio- Aéroport International Blaise Diagne/Thiès/Mbour ou des investissements dans le secteur de l'énergie. Les financements non concessionnels ainsi obtenus seront versés à un compte-spécial qui servira exclusivement à effectuer les paiements liés au prolongement de l'autoroute ou à des investissements dans le secteur de l'énergie prévus dans le cadre du Plan Takkal. A la suite de l'émission obligataire (Eurobond) en mai 2011 pour un montant de 500 million de dollars EU, qui incluait une offre de rachat des obligations émises en 2009, le plafond des emprunts non concessionnels restant pour 2011–2013 est fixé à 200 million des dollars EU (équivalent aux obligations émises en 2009 et remboursées ou dûment échangées en 2011).
- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 44 milliards de francs CFA en 2011 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

24. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

A. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

25. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par

entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagé par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI ET LA TRANSPARENCE DU PROGRAMME

27. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire)

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle; et

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:

- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
- b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, avec un délai de deux semaines ;
- c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois.
- d. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du plan Takkal ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011, allouées au financement des investissements du Plan Takkal, (délai de 3 semaines).

Les informations complètes sur i) l'état des projets relatifs au prolongement de l'autoroute à AIDB, Mbour et Thiès; (ii) les couts prévus pour ces projets et leur mise à jour; (iii) les financements et les couts des financements liés aux projets ; (iv) le relève du solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011 et allouées au financement du prolongement de l'autoroute (délai de 3 semaines).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Deuxième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification des critères de réalisation

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

2 décembre 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 136,25 millions de DTS (85,28 % de la quote-part) à fin octobre 2011.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions statistiques.** Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données, en particulier pour les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux.

SENEGAL — RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 octobre 2011)

I. Statut : date d'admission : 31 août 1962; régime : article VIII depuis le 1^{er} juin 1996

II. Compte des ressources générales : <u>part</u>	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-</u>
Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Sénégal	159,99	98,88
Position de réserve au FMI	1,82	1,13

III. Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	130,23	84,13

IV. Encours des achats et prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FCE	121,35	75,00
Accords FEC	14,90	9,21

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> (millions DTS)	<u>Montant tiré</u> (millions DTS)
FCE	19 décembre 2008	18 juin 2010	121,35	121,35
FEC	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

VI. Projections des obligations financières envers le FMI^{2/} (en millions de DTS; calculées sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal		3,47	3,47	11,56	24,15
Commissions/intérêts	0,02	0,41	0,40	0,39	0,35
Total	0,02	3,88	3,87	11,95	24,51

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant des arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Aide promise au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide promise par tous les créanciers (millions de dollars EU) ¹	488,30
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide transitoire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ²	4,60
Total décaissements	38,40

VIII. Mise en œuvre de l'initiative au titre de l'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ³	100,32		
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76		
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56		
II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS)			
	<u>Dette admissible</u>		
<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	sans objet	100,32	100,32

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

³ L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons provenant du fonds fiduciaire IADM et des ressources PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA), parmi lesquels figure le Sénégal. La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. La mise à jour de 2010 fait apparaître que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle incluant les mécanismes d'audit et les états financiers. La réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO, réalisée après approbation du rapport sur les sauvegardes, stipulait la création du comité d'audit qui devrait maintenant débiter ses travaux. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport de février 2010 sur l'évolution économique et les enjeux régionaux de l'UEMOA a abordé également certains aspects du régime de change.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 24 mai 2010 (rapport no. 10/165). Lorsqu'ils ont achevé les consultations de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté avec satisfaction que le programme économique des autorités sénégalaises appuyé par l'ISPE et la FCE était exécuté de manière globalement satisfaisante. Le risque de surendettement du Sénégal demeurait faible, mais les administrateurs ont souligné qu'il était nécessaire de retirer progressivement l'impulsion budgétaire temporaire et de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec la viabilité de la dette. Les administrateurs ont noté que les autorités avaient l'intention de continuer de renforcer le recouvrement des recettes et souligné la nécessité de contenir la pression des dépenses pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ainsi que respecter les critères de convergence de l'UEMOA, tout en préservant les dépenses prioritaires. Les administrateurs ont soutenu les efforts déployés pour réformer la gestion des finances publiques et souligné qu'il était nécessaire de maintenir la dynamique de réforme. Ils ont encouragé les autorités à améliorer la gestion des liquidités et de la dette pour compléter l'intégrité croissante de leur cadre budgétaire, et exprimé leur préoccupation

devant des dérapages du programme et, en conséquence, souligné la nécessité d'accorder plus d'attention aux procédures et au mécanisme de contrôle des dépenses. Les administrateurs étaient d'avis qu'il est indispensable de renforcer davantage la planification et l'évaluation de l'investissement pour veiller à ce que les dépenses publiques soient très productives. Les administrateurs ont noté la nécessité d'améliorer les faibles performances des exportations et de renforcer la compétitivité en mettant en place un climat des affaires plus favorable et en améliorant la gouvernance afin de stimuler une croissance tirée par le secteur privé. Les administrateurs ont souligné que des mesures complémentaires s'imposaient pour relancer la dynamique de la croissance au Sénégal et pour que l'économie retrouve les trajectoires de croissance qu'elle a connues dans le passé. Des efforts soutenus devraient être déployés en vue de rehausser la contribution du secteur financier à l'économie. Les administrateurs ont encouragé aussi les autorités à exécuter leur plan de réforme du secteur énergétique pour limiter les goulets d'étranglement qui pèsent sur l'appareil productif ainsi que les risques budgétaires.

XII. Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en novembre 2000 et en janvier 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en août 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 01/189). Une mise à jour du PESF, entamée en juin 2004, a mis l'accent sur les questions de développement, (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été effectué au second semestre 2007.

Un RONC sur les données, fondé sur les observations de la mission de septembre 2001, a été publié le 2 décembre 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en janvier 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

XIII. Assistance technique :

A. AFRITAC Ouest

Année	Domaine	Objet
2003	Gestion de la dette et marchés financiers Microfinance	Mise à jour des systèmes d'information, techniques de gestion de la dette extérieure Engager les travaux avec la BCEAO et les donateurs
2004	Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers	Travaux pratiques Évaluation des logiciels pour améliorer la gestion de la dette, travaux pratiques sur LBC/FT Décentralisation ; évaluation des besoins d'assistance technique Évaluation des besoins d'amélioration des capacités

Année	Domaine	Objet
2005	Statistiques macroéconomiques Microfinance	Rendre les données budgétaires conformes aux normes de l'UEMOA et autres normes internationales Inspection et contrôle ; travaux pratiques sur la bonne gouvernance ; formation du personnel de supervision public
2006	Administration des douanes Administration de l'impôt Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Risques en matière de logiciels Réformes et besoins d'assistance technique Évaluation de l'application de l'assistance technique fournie précédemment et des besoins futurs Programme de travail pour amélioration et plan d'action statistique Supervision
2007	Administration des douanes Administration de l'impôt Gestion de la dette et marchés financiers Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Analyse du risque et contrôle Modernisation Évaluation des besoins d'assistance technique; travaux pratiques régionaux sur les statistiques de la dette extérieure Statistiques de finances publiques Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestriels; travaux pratiques régionaux sur les comptes publics Supervision
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptes nationaux Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation
2009	Comptes nationaux Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement de la supervision de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptes nationaux Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Mission de suivi Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptes nationaux	Comptes nationaux trimestriels

B. Siège

Département	Date	Type	Objet
Finances publiques (FAD)	Septembre 2001	Services FMI/consultant	Évaluation des capacités de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté
	Février 2004	Services FMI	Information budgétaire
	Novembre 2004	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Janvier 2005	Services FMI	RONC
	Janvier 2008	Services FMI	Partenariats public-privé
	Février 2008	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Octobre 2008	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Avril 2009	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2009	Serv. FMI/AFRITAC	Administration des recettes
	Janvier 2010	Expert FAD	Revue de la chaîne de la dépense
	Février 2010	Serv. FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juil./Août 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Octobre 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	C	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI/Expert	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Gestion des finances publiques et comptabilité
Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Administration fiscale (procédures informatiques)	

Département	Date	Type	Objet
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Juin 2011	AFRITAC	Administration fiscale
	Septembre 2011	Services/Expert	Administration des recettes
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)	Septembre 2006	Services FMI	Contrôle et réglementation bancaire
	Septembre 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Jan.-Fév. 2011	Services FMI/ Expert/Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
Statistiques	Septembre 2001	Services FMI	RONC évaluation des données
	Juillet 2002	AFRISTAT	Évaluation des statistiques du secteur réel dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	AFRISTAT	Assistance sur la comptabilité nationale dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Décembre 2002	AFRISTAT	Poursuite de l'assistance sur la comptabilité nationale et les statistiques des prix dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Février 2003	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques du secteur réel
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Novembre 2008	Services FMI	Évaluation NSDD

Département	Date	Type	Objet
	Avril 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Novembre 2011	Services	Statistiques monétaires et financières

XIV. Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. Mme Valeria Fichera occupe ce poste depuis septembre 2009.

XV. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. Le premier rapport de suivi du GIABA sur l'application des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation mutuelle, daté de 2009, indique que l'adoption par le Sénégal de la loi uniforme n° 2009-16 du 2 mars 2009 contre le financement du terrorisme permet au pays de se conformer dans l'ensemble à toutes les recommandations et recommandations spéciales en la matière, y compris le devoir de vigilance (en particulier pour ce qui est des personnes politiquement exposées). Le rapport note aussi que les mesures législatives prises par le Sénégal pour éviter l'utilisation abusive des technologies nouvelles, à savoir la loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité, permettent au pays d'adapter son système pénal et les procédures y afférentes aux infractions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers en mai 2009. Depuis la fin de juin 2011, la cellule de renseignements financiers CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site web des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le Secrétariat du GIABA conclut que le Sénégal mérite d'être encouragé pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer son dispositif LBC/FT et recommande, au stade actuel, de maintenir le Sénégal dans le processus de suivi régulier, dans l'attente des résultats des mesures prises et de l'adoption de nouvelles mesures visant à modifier le dispositif susmentionné. L'examen du troisième rapport de suivi a été reporté à mai 2012 de manière à donner aux autorités l'occasion de fournir des détails sur les progrès accomplis face aux déficiences qui subsistent.

EXECUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT
Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI

(Mise à jour)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Banque mondiale	Revue des dépenses publiques	Continu	
FMI	Programme appuyé par le FMI Deuxième revue du programme ISPE	Septembre 2011	Décembre 2011 (Conseil)
	Assistance technique Administration des recettes Examen de la politique fiscale Gestion des dépenses publiques	Juillet 2011 Octobre 2011 Mai, juillet, septembre 2011, janvier 2012	
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale (accompagnée d'une justification sommaire)	Projet de soutien à la réforme du secteur énergétique, y compris les options de restructuration de la SENELEC.	...	Décembre 2011 (Conseil)
Demande de la Banque mondiale au FMI (accompagnée d'une justification sommaire)
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Produits conjoints	Note consultative conjointe des services (JSAN)		Avril 2012

QUESTIONS STATISTIQUES

Sénégal -- Appendice sur les questions statistiques

(au 15 novembre 2011)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Général : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données, en particulier pour les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux. Les autorités sont décidées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux; elles compteront pour cela en partie sur l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des donateurs.

Comptes nationaux : Les comptes nationaux sont généralement établis suivant le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993). En dépit des compétences des services sénégalais, le manque de ressources financières entrave les opérations de collecte et de traitement des données. Les sources de données présentent des carences dans certains domaines, et notamment dans le secteur informel. En raison de contraintes financières, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages ne sont pas organisées régulièrement. Cependant, les autorités s'emploient à améliorer les techniques de collecte, à resserrer la coordination entre les organismes statistiques et à raccourcir les délais de diffusion. Le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'Ouest) aide les pays membres, dont le Sénégal, à améliorer leurs statistiques du secteur réel, en particulier les comptes nationaux annuels et trimestriels. Parmi les progrès mentionnés par le conseiller : i) achèvement des comptes nationaux pour 1980–2004, avec 1999 comme année de référence; ii) diffusion des séries de 1980–2003 sous forme papier et sur Internet; iii) production des comptes par secteur institutionnel (la première série porte sur les comptes de 2004) ; et iv) production des comptes nationaux conformément au calendrier de diffusion. Les autorités prévoient de commencer à produire des comptes nationaux trimestriels étant donné leur intention de souscrire à la NSDD. Les récentes missions de l'AFRITAC de l'Ouest ont fourni une formation qui contribuera à l'établissement des comptes nationaux trimestriels pour la période 1990-2007. L'AFRITAC de l'Ouest et les autorités ont arrêté un programme de travail détaillé qui visera initialement à commencer à diffuser régulièrement les comptes nationaux trimestriels en mars 2010. Une mission s'est déroulée en avril 2010 pour faire le bilan de la situation.

Statistiques de finances publiques (SFP) : Les SFP sont établies par le Ministère de l'économie et des finances à partir de données provenant des services des douanes, de l'impôt et du Trésor. Les dernières données communiquées au Département des statistiques pour rediffusion électronique et publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* de 2007 portaient sur l'exercice 2001. Des données à fréquence plus élevée ne sont pas fournies pour rediffusion dans SFI, mais le ministère établit et diffuse des tableaux opérations financières de l'État (TOFE) dans ses propres publications. Une mission du Département Afrique a travaillé avec les autorités en février 2004 pour améliorer la communication des informations relatives aux finances publiques dans le cadre du dernier programme appuyé par la FRPC. Les travaux ont mis l'accent sur i) les comptes publics qui ne relèvent pas directement du Trésor; ii) le traitement des comptes de correspondants dans le TOFE; iii) l'uniformisation des données du Trésor et du système bancaire qui portent sur les opérations de l'État. Les changements proposés sont actuellement en phase d'exécution. Ils ont amélioré la présentation des opérations financières de l'État et constituent la première étape en vue de rendre le TOFE conforme au TOFE UEMOA élargi. Parmi les autres mesures figurant l'application des directives budgétaires de l'UEMOA qui sont en cours de révision. Un conseiller régional en SFP a organisé des missions d'assistance technique visant à améliorer la cohérence de l'information

budgétaire et à adopter les méthodologies du *Manuel des statistiques de finances publiques 2001*. Il a aussi soutenu les efforts déployés pour reprendre la communication de données annuelles et à fréquence plus élevée aux fins de leur publication dans *International Financial Statistics (IFS)* et de leur diffusion électronique dans le *GFS Yearbook*.

Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires préliminaires sont établies par l'agence nationale de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et publiées officiellement (y compris communiquées au FMI) par son siège. Les autorités notifient désormais les données monétaires au Département des statistiques de façon régulière, le décalage ayant été abaissé d'environ six mois à quelque trois à quatre mois. Le délai de déclaration des taux d'intérêt et des données sur les institutions de dépôt (banque centrale, banques commerciales et centre des chèques postaux) a été amélioré aussi. Une page pour l'ensemble de la zone UEMOA a été créée dans SFI en janvier 2003. En 2005, la BCEAO a procédé à de notables révisions des estimations des billets en circulation dans les pays membres du fait de mouvements transfrontaliers de billets. Ces révisions découlaient des changements introduits dans la méthode de calcul de la monnaie en circulation dans les pays de l'UEMOA. La méthode révisée, fondée sur l'actualisation des coefficients de tri, a été appliquée rétroactivement à compter de décembre 2003. En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie recommandée dans le Manuel de statistiques monétaires et financières, la BCEAO a transmis au Département des statistiques des données monétaires tests pour tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types. À la suite des commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fait parvenir un formulaire banque centrale 1SR révisé, ainsi que des données tests sur d'autres institutions de dépôt (2SR) pour examen par le Département des statistiques. Une mission du Département des statistiques s'est rendu à Dakar du 15-28 Novembre 2011 pour aider l'agence nationale de la BCEAO au processus de migration vers l'utilisation des formulaires-navettes types. La mission sera effectuée entant que pilotage au projet pluriannuel visant l'amélioration de la pertinence et la régularité des statistiques monétaires et financières compilées par la banque centrale régionale.

Statistiques du secteur extérieur : Les statistiques de la balance des paiements sont établies par la Direction nationale sénégalaise de la BCEAO. Plusieurs mesures ont été prises, avec l'aide du Département des statistiques ces dernières années, pour corriger certaines lacunes, notamment : i) adoption de la méthodologie du Manuel de la balance des paiements (cinquième édition, 1993); ii) modification et simplification des protocoles d'enquêtes auprès des entreprises et des banques; iii) amélioration de l'informatisation des procédures; et iv) amélioration sensible de la formation du personnel. Néanmoins, d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la qualité et la couverture des statistiques de balance des paiements. Bien que des statistiques définitives de balance des paiements puissent maintenant être communiquées dans un délai inférieur à un an, il y a des retards importants dans la communication des données au Département des statistiques.

II. Normes et qualité des données

Le Sénégal a engagé le processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA. Il participe au Système général de diffusion des données (SGDD) et ses métadonnées ont été enregistrées au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) le 10 septembre 2001. En septembre 2006, les autorités ont exprimé leur volonté de souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et ont nommé un coordinateur national. La mission de novembre 2008 a évalué les pratiques de diffusion par rapport aux exigences de la NSDD en matière de champ d'application, de périodicité et de délais de diffusion, et, en coopération avec les autorités, a établi un plan d'action pour s'attaquer aux lacunes qui ont été recensées.

Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 2 décembre 2002.

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(Au 15 mai 2011)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence de la collecte des données ³	Fréquence de la communication des données ⁶	Fréquence de la publication des données ⁶	Pour mémoire :	
						Qualité des données – fiabilité de la méthode ⁷	Qualité des données – Exactitude et fiabilité ⁸
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	Q	Q		
Avoirs et engagements de réserve internationale des autorités monétaires ¹	2/2011	4/2011	M	M	M		
Monnaie centrale	1/2011	4/2011	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Monnaie au sens large	1/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	2/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	1/2011	4/2011	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	2/2011	4/2011	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	3/2011	4/2011	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, NA
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	NA	NA				O, LNO, LO, O	LO, LO, O, LO
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	12/2010	3/2011	M	M	M		
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ^{5 11}	2010	3/2011					
Solde des transactions extérieures courantes ^{10 11}	2010	3/2011	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
Exportations et importations de biens et services ^{10 11}	2010	3/2011	A	A	A		
PIB/PNB ^{10 11}	2010	3/2011	A	I	A	LO, LO, LO, LNO	LNO, LNO, LNO, LNO
Dette extérieure brute ¹¹	2010	3/2011	A	I	A		
Position extérieure globale ⁶	2010	3/2011	A	A	A		

¹ Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale) et les administrations des États et collectivités locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et échéance.

⁶ Y compris les positions extérieures brutes d'actif et de passif financier envers des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).

⁸ Rend compte de l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission organisée en septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée à chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).

⁹ Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

¹⁰ Estimation.

¹¹ Communiqué aux services du FMI pendant la mission.



Communiqué de presse N° 11/473
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 décembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le FMI achève la seconde revue du programme au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique du Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la seconde revue du programme triennal au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) en faveur du Sénégal.¹ La décision du Conseil a été prise selon la procédure du défaut d'opposition.²

L'économie du Sénégal a bien résisté aux turbulences économiques mondiales. La croissance devrait légèrement fléchir à 4 % en 2011 sous l'effet des délestages au cours de la première moitié de 2011. En 2012, le rétablissement d'un approvisionnement suffisant en électricité, associé à d'importantes dépenses d'infrastructures énergétiques et routières, devrait dopper la croissance qui atteindrait 4,4 % et contribuer à pallier un environnement international moins favorable. L'inflation a augmenté au début de 2011, en raison de la hausse des prix alimentaires et pétroliers internationaux, mais cette tendance s'est inversée dans la seconde moitié de l'année. L'inflation en glissement annuel est maintenant revenue à moins de 3 % et devrait rester à ce niveau l'année prochaine. Une gestion prudente des dépenses publiques a favorisé la stabilité macroéconomique et aidé les autorités à maintenir le programme sur les rails ; tous les objectifs quantitatifs de la fin-juin et de la fin-septembre 2011 ont été atteints. Des progrès sensibles ont aussi été accomplis dans les réformes structurelles destinées à renforcer la gestion des finances publiques, la politique et l'administration fiscales ainsi que la gestion de la dette.

Conformément au nouveau Document de politique économique et sociale des autorités pour 2011-15, le programme économique de 2012 appuyé par l'ISPE ciblera les goulets d'étranglement critiques en matière d'énergie et d'infrastructures qui entravent la croissance et la réduction de la pauvreté. Le programme budgétaire permettra aux autorités d'accroître les investissements dans les infrastructures, mais nécessitera une approche prudente pour le reste du budget. À moyen terme, le déficit budgétaire global devra diminuer pour assurer la viabilité budgétaire. Les réformes structurelles dans le secteur énergétique auront pour but d'assurer un approvisionnement abondant, viable et abordable de l'électricité grâce à des investissements cruciaux et à la restructuration opérationnelle et financière de la société nationale d'électricité ; il sera alors possible de réduire les pertes de cette dernière qui pèsent

lourdement sur le budget. Les autres mesures structurelles comprennent une réforme fiscale exhaustive, y compris l'adoption d'un nouveau code des impôts qui devrait entrer en vigueur avec le budget de 2013, ainsi que de nouvelles réformes de la gestion des finances publiques et des administrations fiscale et douanière. Pour recueillir tous les fruits des investissements additionnels et libérer le potentiel de croissance de l'économie, le programme prévoit aussi des mesures destinées à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et à renforcer le secteur financier.

Le Conseil d'administration a approuvé le second ISPE en faveur du Sénégal le 3 décembre 2010 (voir le Communiqué de presse No. 10/469) à l'achèvement du premier ISPE en faveur du Sénégal (voir le Communiqué de presse No. 08/334).

¹ Le cadre de l'ISPE mis en place par le FMI est destiné aux pays à bas revenu qui peuvent ne pas avoir besoin de l'assistance financière du FMI proprement dite mais qui souhaitent maintenir une étroite collaboration avec l'institution pour l'élaboration et l'aval de leurs cadres de politique économique et financière. Les programmes appuyés par l'ISPE reposent sur une stratégie de réduction de la pauvreté dont les pays ont l'initiative et qui est adoptée au terme d'un processus incluant la société civile et les partenaires au développement. Les résultats obtenus par les pays membres dans le cadre d'un programme ISPE font l'objet de revues semestrielles.

² Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans convoquer de débat en séance officielle.